



LES CAHIERS DE LA GRANDE RÉGION

Les relations entre l'Ostbelgien, la Wallonie
et le Grand-Duché : vers un «Grand
Luxembourg» ?

Editeur : Franz CLÉMENT (Luxembourg Institute of Socio-Economic Research)

#4

Mai 2021

Contact

Dr Franz Clément
+352 58 58 55 900
franz.clement@liser.lu

www.liser.lu

e-ISSN : 2716-7410



LISER
11, Porte des Sciences
L-4366 Esch-sur-Alzette (Campus de Belval)

Droits d'auteur

Les Cahiers de la Grande Région sont mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [CC BY-NC-ND 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/) (Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International).

Le LISER est l'éditeur responsable des Cahiers. Toutefois, chaque article ne reflétant pas nécessairement les opinions de tous les partenaires des Cahiers, les articles n'engagent que leurs auteurs.

Copyright

— Photographie —
Couverture: Kelmis (La Calamine), commune belge de la Province de Liège, Région wallonne



EDITORIAL



L'année 2021 est plutôt particulière dans l'histoire des relations entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg puisqu'il s'agit de l'année de célébration du centenaire instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise, mieux connue sous l'acronyme d'UEBL. A cette occasion, le LISER organisera avec plusieurs partenaires dont le Cercle Européen Pierre Werner un colloque sur le sujet le mercredi 6 octobre prochain. Il se déroulera à Martelange et Rombach, deux quartiers d'une même localité à la situation particulière, située à cheval sur les deux pays.

L'année en cours tombait donc à point nommé pour consacrer ce 4^e numéro des Cahiers de la Grande Région » aux relations économiques et de travail entre le Grand-Duché et la Wallonie en particulier ainsi que la Communauté germanophone de Belgique aujourd'hui dénommée « Ostbelgien »¹. Le présent document va laisser place à 3 présentations successives destinées à éclairer ces relations et à montrer en quoi également le Luxembourg et ses voisins peuvent commencer à être considérés comme un « Grand Luxembourg » dans lequel les interpénétrations économiques sont telles que le Grand-Duché finit par déborder de ses frontières et constituer un plus large espace que lui-même.

L'idée de consacrer le présent cahier aux relations entre la Wallonie et le Grand-Duché avec un focus particulier sur l'Ostbelgien est née de l'organisation le 7 octobre 2020 à Saint-Vith d'un colloque du Cercle Européen Pierre Werner intitulé « Evolution à court et moyen terme de l'économie luxembourgeoise : liens particuliers entre le Grand-Duché de Luxembourg, l'Ostbelgien et la Province de Liège ». Il s'agissait de la première manifestation du Cercle en Communauté germanophone et en Province de Liège. Le présent cahier ne rassemble pas les actes de ce colloque mais a tenu à y mettre en relief certains des communiqués présentés.

Notons encore ceci : avec sa devise « une ardeur sans frontières » depuis 2018, le Cercle Pierre Werner a consulté des communes belges et luxembourgeoises en 2019 afin de dresser l'inventaire des sujets communs. La synthèse de ces contacts a été tirée lors d'un colloque tenu à Aubange en novembre 2019 dont le thème a porté sur le sujet de la mobilité.

Franz Clément
Docteur en sociologie
Chercheur au LISER



¹ Cette entité est en effet plus communément appelée de nos jours « Ostbelgien » alors que l'expression « Communauté germanophone » est employée à l'article 2 de la Constitution belge.

SOMMAIRE



Perspectives économiques à court et moyen termes au Grand-Duché de Luxembourg



— Christel Chatelain (Chambre de Commerce du Luxembourg) —



Frontaliers belges au Grand-Duché de Luxembourg : importance, localisation et impacts



— Daniel Hussin (Cercle Européen Pierre Werner) —



Wallonie - Grand-Duché de Luxembourg : d'importants différentiels d'attractivité impactant le niveau de développement économique



— Jean-Marc Lambotte (Lepur - Université de Liège - UniGR-CBS et UR SPHERES) —



Perspectives économiques à court et moyen termes au Grand-Duché de Luxembourg

Christel Chatelain (Chambre de Commerce du
Luxembourg)



La Chambre de Commerce du Luxembourg soutient la création, le développement et l'expansion internationale des entreprises du Grand-Duché de Luxembourg et elle défend leurs intérêts en tant que porte-parole attitré et indépendant. Elle compte aujourd'hui 90.000 entreprises affiliées, correspondant à 75% du total de l'emploi salarié et 80% du PIB du Luxembourg. Elle regroupe toutes les entreprises luxembourgeoises, hormis celles appartenant aux secteurs de l'artisanat et de l'agriculture. A travers ses actions, initiatives et prises de position, la Chambre de Commerce vise toujours l'intérêt collectif de ses ressortissants. Elle ne prend en compte les intérêts sectoriels que sous condition qu'ils ne soient pas préjudiciables à ceux de l'ensemble de ses affiliés. (www.cc.lu)



Perspectives économiques à court et moyen termes au Grand-Duché de Luxembourg

Anticiper le Luxembourg des 10 prochaines années, c'est-à-dire d'ici à 2030, c'est tout d'abord résumer la trajectoire économique de ce pays. Car comprendre le Luxembourg d'hier et d'aujourd'hui permettra de comprendre où il va. De nombreux points forts d'aujourd'hui seront également des défis de demain.

Après quelques décennies de régime agraire, l'histoire économique du Grand-Duché est marquée par la prépondérance du secteur sidérurgique, qui profite à sa prospérité, au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et du début du XX^e.

La première grande crise sidérurgique survient durant les années 70. Le gouvernement comprend alors la nécessité de diversifier son économie, afin de la rendre plus résiliente. La place financière luxembourgeoise était encore balbutiante, mais commençait son développement grâce à des dispositions réglementaires compétitives. Elle monte en puissance durant les années 80, développant ses activités dans la gestion privée, puis la domiciliation et l'administration de fonds d'investissement. Des services à haute valeur ajoutée se développent autour de la place financière, tandis que la sidérurgie demeure une activité importante.

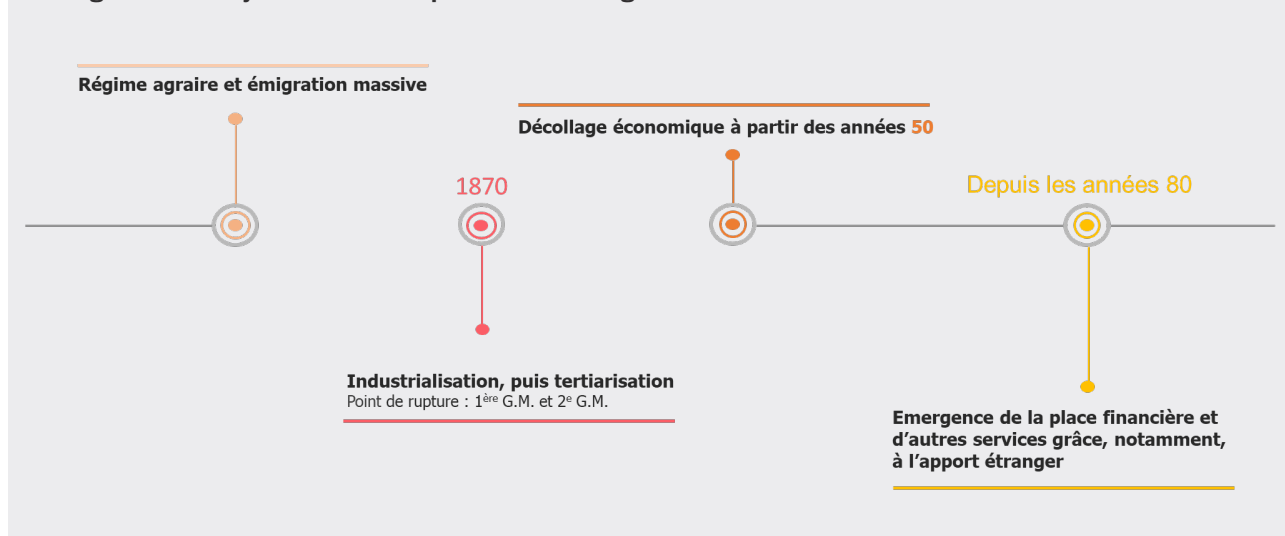
Le Luxembourg d'aujourd'hui

En 2020, l'économie luxembourgeoise est fortement orientée vers les services, avec un poids du secteur

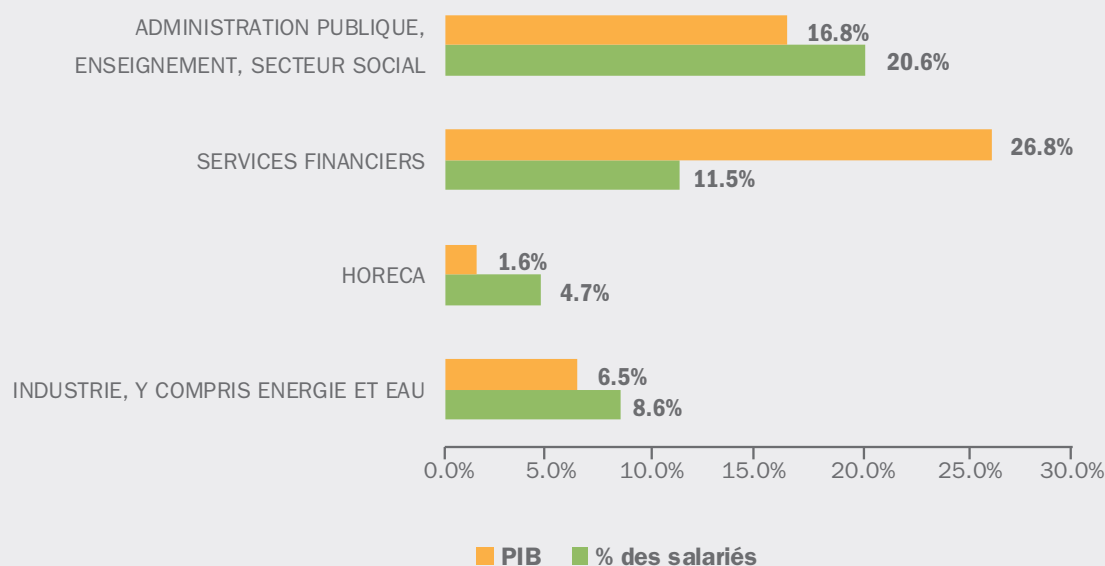
financier quasi-unique dans le monde. Mais la contribution des secteurs à l'emploi est disparate. L'économie luxembourgeoise doit continuer à attirer sur son sol des activités industrielles.

Elle se caractérise par une productivité élevée et une croissance solide sur les dernières années. Ainsi, le PIB luxembourgeois a augmenté au total de 29,4% entre 2010 et 2019, contre 16,6% en Suisse, 16,1% en l'Allemagne, 13,6% au Pays-Bas, 13,5% en Belgique et 12,5% en France. L'évolution de l'emploi est encore plus importante, et ceci depuis des décennies. Le Luxembourg figure chaque année parmi les économies développées avec la plus forte croissance de l'emploi. Plus récemment, le taux de croissance annuel de l'emploi était de + 3,7% en 2018 et de + 3,6% en 2019. Il y a ainsi une stagnation de la productivité au Luxembourg, qui est certes très élevée en comparaison européenne, portée par la forte productivité du secteur financier, mais elle n'augmente plus. De cette stagnation naît la volonté du Luxembourg de s'orienter davantage vers une croissance qualitative et de diversifier son économie vers de nouveaux secteurs à haute valeur ajoutée, dans le but d'alimenter son taux de croissance et ainsi, de poursuivre le financement de son modèle social, car s'il veut continuer à financer son modèle social, le Luxembourg doit alimenter son taux de croissance. La croissance extensive engendrant de fortes pressions sur l'environnement, le logement, la mobilité, la nécessité de tendre vers une croissance plus durable est indéniable.

Figure 1 : Trajectoire économique du Luxembourg



Graphique 1 : Poids des secteurs dans le PIB et dans l'emploi



Le Luxembourg est également un pays fortement ouvert sur le monde, ce qui a une grande influence sur son économie. Celle-ci est ainsi particulièrement intégrée dans les chaînes de valeurs et les échanges commerciaux internationaux, soutenant sa croissance. Le commerce extérieur luxembourgeois est, en outre, caractérisé par la prépondérance et la forte croissance des échanges de services, notamment des exportations de services financiers d'une valeur de 98 milliards d'euros et des importations d'une valeur de 75 milliards d'euros en 2019, soutenues par une place financière d'envergure internationale. La réussite de l'économie luxembourgeoise est corrélée avec celle de la Grande-Région, d'où provient une large part de sa main-d'œuvre (46,0%), une partie des débouchés pour ses entreprises et où se développent de nombreuses coopérations tant sur le plan de la santé, de la formation ou encore de la recherche. Le Luxembourg est également fortement dépendant des décisions européennes.

Sur le plan démographique, les forts besoins en main-d'œuvre ont provoqué une hausse continue de la population, qui est passée de 422.000 habitants en 1998, à 484.000 en 2008 et 626.000 en 2020 et une immigration importante de travailleurs étrangers. Au 1^{er} avril 2020, le STATEC indiquait que 47,4% des résidents n'avaient pas la nationalité luxembourgeoise. Ces résidents étrangers sont majoritairement des Portugais (32%), des Français (16%), des Italiens (8%), des Belges (7%), des Allemands (4%), des Britanniques (2%), d'autres membres de l'Union européenne (14%) et des étrangers hors Union européenne (16%). La part des étrangers est plus élevée s'agissant du marché du travail, avec 26,5% de résidents luxembourgeois, 27,5% de résidents étrangers et 46,0% de frontaliers, répartis entre environ 50% de frontaliers français, 25% de frontaliers allemands et 25% de frontaliers belges. Les frontaliers sont notamment prépondérants dans le secteur industriel. La population résidente au Luxembourg est multilingue et majoritairement qualifiée, ce qui n'empêche

pas des difficultés à recruter les talents dans un contexte international de pénuries de certaines compétences et d'une économie en perpétuel besoin de nouvelle main-d'œuvre.

Enfin, l'économie luxembourgeoise se caractérise par sa stabilité. Sa dette publique n'atteignait en effet que 22,1% de son PIB en 2019, pour un montant total de 14 milliards d'euros. Ce ratio de dette publique est le deuxième plus faible dans l'Union européenne et fait du Luxembourg l'un des Etats les moins endettés au monde. Cette situation financière saine permet au Luxembourg d'être l'un des rares pays à obtenir une notation AAA. Il est aussi stable sur le plan fiscal, ce qui a d'ailleurs occasionné une légère perte de compétitivité dans ce domaine concernant le taux à l'affiche de l'impôt sur les sociétés (dénommés impôt sur le revenu des collectivités au Luxembourg). En 2020, ce taux est de 24,9% au Luxembourg, contre 32,0% en France et 29,9% en Allemagne, mais 23,4% dans la zone Euro et 12,5% en Irlande. L'environnement fiscal global du Luxembourg demeure attractif pour les investisseurs étrangers.

Fort d'une place financière reconnue, qui représente 27% de la richesse créée, emploie 47.300 personnes, regroupe 127 banques et 150 Fintech, et voit 100 nouveaux fonds se créer chaque année, le Grand-Duché dispose d'un secteur performant qui contribue fortement à sa prospérité. Ce n'est pas le seul secteur fort. Le Luxembourg a conservé une forte tradition industrielle, représentée par des entreprises telles qu'ArcelorMittal, l'un des leaders mondiaux de la sidérurgie, Goodyear, qui a fait du territoire luxembourgeois son installation principale en Europe depuis des décennies, ou Dupont de Nemours, spécialiste des matières plastiques. Plus récemment se sont installées des entreprises du secteur des TIC. Un écosystème a été construit autour des startups, avec notamment la création d'une House of Startups, pour accompagner les entreprises naissantes de ce secteur et d'autres secteurs de haute technologie à

fort potentiel de croissance. Depuis le début des années 2000, le Luxembourg investit pour axer davantage son économie sur les secteurs technologiques et innovants, avec une forte augmentation des dépenses publiques de recherche & développement et la création de l'Université du Luxembourg. Enfin, un centre logistique européen s'est développé, centré autour de l'aéroport national et d'une plateforme multimodale. Ce centre en forte croissance s'appuie sur la position géographique privilégiée du Luxembourg au cœur de l'Europe.

Troisième Révolution Industrielle, niches de compétence, digitalisation... ou comment le Luxembourg transforme son économie

Confronté à de nombreux défis, le Luxembourg a dû réorienter sa stratégie et mener d'ambitieux projets pour maintenir et renforcer la compétitivité de son économie et de ses entreprises. En effet, la forte croissance démographique du pays a mis en tension ses infrastructures et le marché du logement. Les investissements engagés ont parfois un certain retard par rapport à la vitesse de développement du pays, ce qui a eu pour conséquence une augmentation des temps de déplacements et une forte hausse des prix de l'immobilier, notamment pour le logement mais aussi pour l'activité économique. La pérennité du système de pension, le maintien d'un cadre législatif et fiscal attractif ou encore le renforcement de la cohésion sociale sont autant de défis à relever pour le Luxembourg.

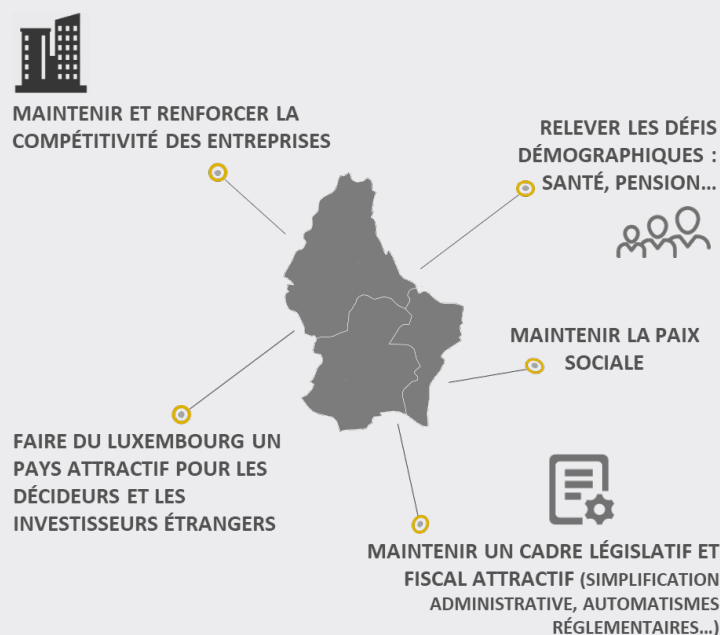
Le principal enjeu pour l'économie luxembourgeoise est d'anticiper le monde économique de demain. Cette ambition est au cœur des projets entrepris ces dernières années, avec la volonté de s'appuyer sur les secteurs forts de 2020 : l'industrie, les TIC, les institutions européennes, (Luxembourg-ville étant avec Bruxelles, Strasbourg et Francfort l'une des quatre villes qui les accueillent), les services financiers, les services aux entreprises et le pôle du commerce de la Grande-Région.

C'est ainsi que cinq niches de croissance ont été retenues, avec pour objectif de développer des clusters compétitifs au niveau international sur le modèle de la place financière. Il s'agit de la biomédecine et des technologies de la santé, des énergies renouvelables et des écotecnologies, de la logistique, des technologies de l'espace, et des technologies de l'information et de la télécommunication. Ces cinq secteurs connaissent aujourd'hui des développements divers, la logistique étant déjà à un stade bien avancé et un axe fort de l'économie luxembourgeoise, alors que la biomédecine en est encore à un stade embryonnaire.

La Troisième Révolution Industrielle (TIR) est une stratégie initiée en 2016. Son objectif est d'atteindre une croissance durable et qualitative en établissant une relation symbiotique entre les flots circulaires de la nature et les activités économiques luxembourgeoises. La Troisième Révolution Industrielle vise à instaurer une économie circulaire intelligente (smart economy) reposant sur la convergence de l'écologie et du numérique au cœur de la transposition de ces principes en six piliers majeurs (l'énergie, la mobilité, la construction, l'alimentation, l'industrie et la finance) et en trois axes transversaux (la smart economy, l'économie circulaire et le prosommateur et modèle social). Cette stratégie est maintenant mise en oeuvre.

La digitalisation est déjà un des nerfs de la guerre économique, avec pour l'instant des entreprises et des pays à des stades différents de la transition digitale. Le Luxembourg dispose d'atouts pour réussir sa transition digitale, bien qu'il ne soit pas à l'heure actuelle l'un des leaders mondiaux en la matière. Il peut notamment compter sur une forte orientation vers le secteur des services et plus globalement une structure des secteurs d'activité favorable à l'utilisation des technologies numériques dans une logique de complément plutôt que de remplacement. Il a été évalué que la transition digitale et le travail 4.0 dans son ensemble pourraient faire croître le PIB par habitant de 1,7% et les emplois de 1,0% au Luxembourg. L'effet sur l'emploi serait réparti entre le remplacement de 13% des emplois, la création de 4,5% d'emplois digitaux et de 9,5% d'emplois non-digitaux.

Figure 2 : Les défis du Luxembourg



Crise économique de 2020 et ses conséquences possibles sur la trajectoire du Luxembourg

La crise économique de 2020, provoquée par le virus Covid-19 et, entre autres, par une période de confinement, a eu des effets importants sur l'économie luxembourgeoise, comme cela a été le cas dans la totalité des pays européens. Alors que l'impact à moyen et long termes de cette crise est impossible à évaluer à ce stade, la Commission européenne a estimé son effet sur l'année 2020 et le potentiel rebond en 2021. Le Luxembourg souffrirait en 2020 légèrement moins de la crise que d'autres Etats membres de l'Union européenne,

Ce coup d'arrêt sur le plan macroéconomique devrait partiellement modifier la trajectoire de Luxembourg, en accélérant particulièrement les actions entamées ces dernières années. Ainsi, la relance économique devrait être centrée sur les cinq niches de croissance déjà déterminées y compris la recherche et développement et innovation (RDI), avec la construction de parcs technologiques et des mesures en faveur de la RDI verte et durable, la Troisième Révolution Industrielle et les infrastructures de demain et sur l'upskilling et le reskilling de la main-d'œuvre. Le pays va devoir s'adapter au boom du télétravail et accélérer la digitalisation au sein des entreprises et de l'Etat. Si la crise ne devrait pas affaiblir à long terme la croissance démographique et la perspective d'un Luxembourg à un million d'habitants en 2060, certaines réformes vont devenir plus urgentes du fait de la crise, en premier lieu celle des pensions.

En conclusion, une esquisse du Luxembourg de 2030

Le Luxembourg de 2030 se construit donc déjà actuellement. Il est fortement probable que celui-ci aura environ 750.000 habitants au vu de la croissance démographique présente et estimée. Le développement des nouvelles niches de croissance devrait aboutir à une économie plus diversifiée, mais dont la place financière d'envergure internationale resterait la plus grande force. Les défis en termes d'infrastructures et de croissance démographique régulière du pays renforceront la nécessité d'interconnexions plus importantes avec la Grande-Région. Le pays devrait d'ici là avoir rattrapé certains retards en matière de digitalisation et devenir un leader européen dans ce domaine. Enfin, la Troisième Révolution Industrielle et les initiatives prises en matière environnementale devraient à terme faire passer le Luxembourg du statut de mauvais élève à un pays performant au niveau de la protection de l'environnement.

Figure 3 : Le Luxembourg en 2030





Frontaliers belges au Grand-Duché de Luxembourg : importance, localisation et impacts

Daniel Hussin (Cercle Européen Pierre Werner)



L'origine du Cercle remonte à l'année 1978, celle des élections européennes et de la crise sidérurgique qui a frappé les deux Luxembourg : créé sous la dénomination « Cercle européen Perspectives et Réalités frontalières », le Cercle s'est constitué en une ASBL en 1987 avec des personnalités du Grand-Duché de Luxembourg, Pierre Werner et Jacques Santer, et de la Province de Luxembourg, Charles-Ferdinand Nothomb et Joseph Michel, pour n'en citer que quelques-unes.

Après le décès de Pierre Werner en 2002, le Cercle s'est appelé « Cercle Européen Pierre Werner » en hommage à son président fondateur.

Toujours axé sur l'unité de destins des deux régions et étant l'un des pionniers de la coopération territoriale au sein de la Grande Région, le Cercle a déployé ses activités dans les domaines les plus divers tels que la vie sociale, l'emploi, l'enseignement, l'environnement, la coopération policière et judiciaire, les soins de santé, la sidérurgie, les frontaliers et les consultations des communes belges et luxembourgeoises. Enfin, en octobre 2020, sa première manifestation à Saint-Vith en Communauté germanophone de Belgique. (www.cepw.eu ou www.cercle-werner.aubange.be)



Frontaliers belges au Grand-Duché de Luxembourg : importance, localisation et impacts

Introduction

Le 7 octobre 2020, c'est la première fois que le Cercle Européen Pierre Werner a organisé une manifestation en Communauté germanophone de Belgique et même aussi en Province de Liège. Ce fut donc un jour historique pour le Cercle qui a tenu à remercier M. Herbert Grommes, Bourgmestre de Saint-Vith, ainsi que le Collège Echevinal de Saint-Vith de l'accueillir dans leur ville.

Il y a quelques années en effet, lorsque Joseph Maraite était Ministre-Président de la Communauté germanophone, il avait déjà compris l'impact économique des frontaliers vers le Luxembourg et avait souhaité faire participer la Communauté germanophone de Belgique aux actions du Cercle Européen Pierre Werner. Il avait parfaitement compris l'importance qu'allait prendre l'économie luxembourgeoise en région germanophone au fil des années. A cette époque, il y avait à peine 3.000 frontaliers en Ostbelgien.

Depuis lors, le nombre de frontaliers a continué à fortement progresser. Au 31 mars 2020, il y a en effet 4.480 frontaliers en région germanophone, soit 51 % des frontaliers en Province de Liège ou 9% du total des frontaliers pour la Belgique. Avec Malmédy et Waimmes, les frontaliers sont au nombre de 5.270, soit 60% des frontaliers de la Province de Liège.

Les Provinces de Luxembourg et de Liège comptent à elles deux en effet 45.280 frontaliers, ce qui représente 91,6% du nombre total de frontaliers belges qui s'élève au 31 mars 2020 à 49.440.

C'est donc très important pour l'économie wallonne. Et nous ne comprenons d'ailleurs pas pourquoi, dans le plan Marshall de la Wallonie, il n'est pas tenu compte de l'importance des employeurs luxembourgeois qui permettent à près de 50.000 belges de trouver un emploi au Luxembourg, de continuer à vivre en région wallonne et d'y dépenser le fruit de leur travail. Le pouvoir d'achat de ces frontaliers est estimé à environ 3 milliards d'euros, dont plus 300 millions d'euros en région germanophone. Une véritable aubaine pour votre région.

Que seraient la Province de Luxembourg et la région germanophone si le Grand-Duché voisin n'était pas cette locomotive économique depuis tant d'années ? Je vous laisse répondre à cette question.

L'importance des frontaliers dans la Province de Luxembourg et en Communauté germanophone (Saint-Vith et Burg-Reuland en totalisent plus de 2.600), en France (dans l'extrême nord de la Lorraine) et en Allemagne – dans les régions de Trèves et de Bitburg (dans l'Eifel) – nous fait dire depuis deux ans que nous sommes dans ces régions dans « la banlieue de Luxembourg » ou dans « le Grand Luxembourg ».

Notre Vice-Président, M. Charles-Ferdinand Nothomb, Ministre d'Etat de Belgique, suggérera, dans cette même publication, sa vision de cet espace économique du « Grand Luxembourg » et comment à l'avenir mieux l'organiser avec les Autorités du Grand-Duché de Luxembourg, et ensuite avec les autres régions frontalières. Une unité de destin.

Utopique ? Nous ne le pensons pas. Car ces régions sont intimement liées et, devant les défis de demain, devront être non concurrentes et encore plus unies. D'ailleurs, dans la presse française (Le Point) et dans un autre registre, j'ai été frappé récemment par la réflexion d'Anne Hidalgo et d'Edouard Philippe qui n'écarteraient pas de créer une « région capitale » qui irait de Paris vers Rouen et le Havre. Une zone encore bien plus grande que la simple banlieue de Paris.

Données de contexte

Evolution de la population au Grand-Duché de Luxembourg

Quelques constats :

- En 1961, l'on dénombre 365.000 habitants au Grand-Duché de Luxembourg. Le taux des étrangers est de 13,2 %.
- En 2020, soit 60 ans après, la population luxembourgeoise double quasiment. Le taux des étrangers passe à 47,5%.
- En 2035, les prévisionnistes estiment que la population pourrait atteindre 800.000 habitants. Nul doute que d'ici là le taux des étrangers aura dépassé la barre des 50%.

Quant à la Province de Luxembourg, elle voit aussi croître sa population de 50.000 habitants en moins de 30 ans – de 1992 à 2019, de 234.000 à 284.000 habitants - ce qui correspond à l'un des taux de progression les plus élevés en Wallonie. Le taux des étrangers reste bas et se situe à 8% en 2019 et le cap des 300.000 habitants devrait être dépassé au début des années 2030.

En conséquence, la population des deux Luxembourg devrait atteindre la barre de 1,1 million d'habitants en 2030 contre 910.000 habitants en 2019, soit une progression globale de plus de 20%.

Graphique 1 : Evolution de la population du Grand-Duché de Luxembourg de 1981 à 2020



Source : STATEC Luxembourg

Evolution du nombre de frontaliers belges

C'est logiquement en Wallonie que se situent la plupart des frontaliers qui travaillent au Grand-Duché de Luxembourg : de 36.590 en 2009 à 47.420 frontaliers en 2020 en Wallonie (+29,6%), pour un total en Belgique allant de 38.580 en 2009 à 49.440 frontaliers en 2020 (+28,1%).

Rappelons que les frontaliers belges étaient le groupe le plus important (par rapport aux frontaliers français et allemands) jusqu'en 1985. A cette époque, le nombre total des frontaliers n'était que de 18.200 ; aujourd'hui, il est 11 fois plus important. Depuis 1986, ce sont les frontaliers français qui occupent la tête du classement avec 106.000 frontaliers environ en 2020.

Notons cependant qu'à la fin avril 2020, en raison de la pandémie, le nombre total de frontaliers a enregistré une baisse historique de 5.500 unités en trois mois, passant de 205.500 (février 2020) à 200.000 (avril 2020) frontaliers.

Ce sont donc principalement dans les provinces de Luxembourg et de Liège que résident les frontaliers belges, mais on en dénombre dans toutes les provinces du pays.

En Province de Luxembourg, la tendance est à la hausse dans tous les arrondissements et principalement dans ceux d'Arlon, de Bastogne et de Virton. L'effet de l'E411 (autoroute Luxembourg – Bruxelles) contribue ces dernières

années à l'augmentation du nombre de frontaliers dans l'arrondissement de Neufchâteau (dans la zone de Léglise, Neufchâteau, Libramont et Libin) : le nombre de frontaliers passe ainsi de 2.700 en 2009 à 3.830 frontaliers en 2020, soit + 42%.

En revanche, l'arrondissement de Marche-en-Famenne est celui qui, en raison de sa position géographique, compte le moins de frontaliers en Province de Luxembourg : 760 en 2009 à 1.050 en 2020. Il est certes en hausse mais est pénalisé par son éloignement des principaux centres d'activité au Grand-Duché de Luxembourg.

Examinons maintenant le cas spécifique de la Communauté germanophone de Belgique. Quelles sont ses caractéristiques ?

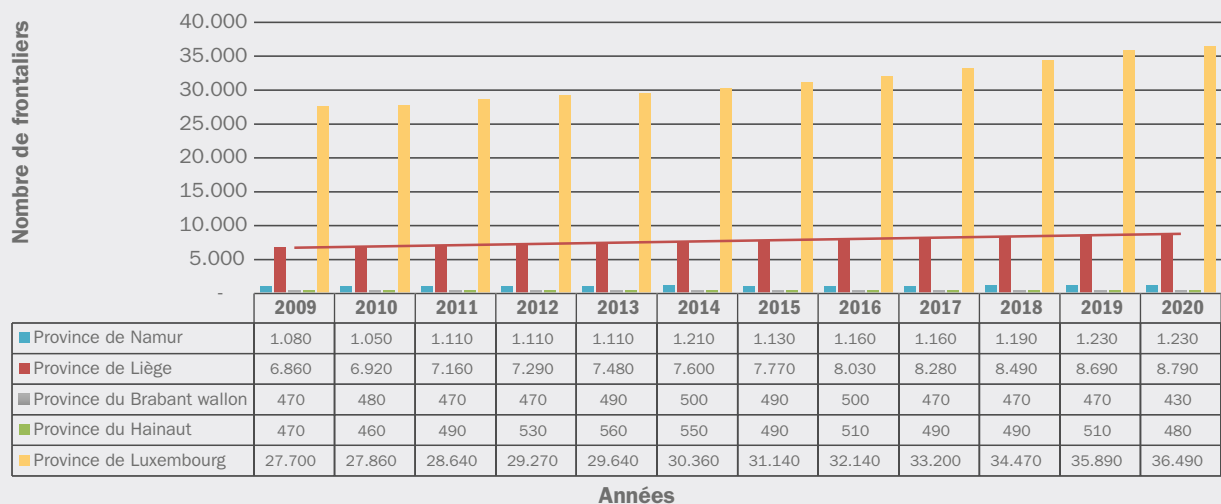
Elle compte 9 communes et ses données sont comprises dans l'arrondissement de Verviers, en province de Liège. D'une superficie de 854 km², sa population compte au total 78.054 habitants en 2018 et 4.480 frontaliers, soit 68,3% des frontaliers de l'arrondissement de Verviers et 51% des frontaliers de la province de Liège. Deux communes affichent un nombre significatif de frontaliers : Saint-Vith (1.600) et Burg-Reuland (1.010). A elles deux, elles totalisent 13.674 habitants et 2.610 frontaliers, soit 58,3% de la Communauté germanophone et 29,7% de la province de Liège.

C'est la raison pour laquelle le Cercle Pierre Werner a organisé en octobre 2020 sa première manifestation à Saint-Vith.

La Wallonie a une carte à jouer car l'Ostbelgien, les arrondissements de Neufchâteau et de Bastogne constituent toujours un réservoir de main-d'œuvre pour l'économie luxembourgeoise. Mais il est nécessaire d'améliorer rapidement les transports à partir de Liège, de Namur, voire de Vielsam - Gouvy ou de Virton.

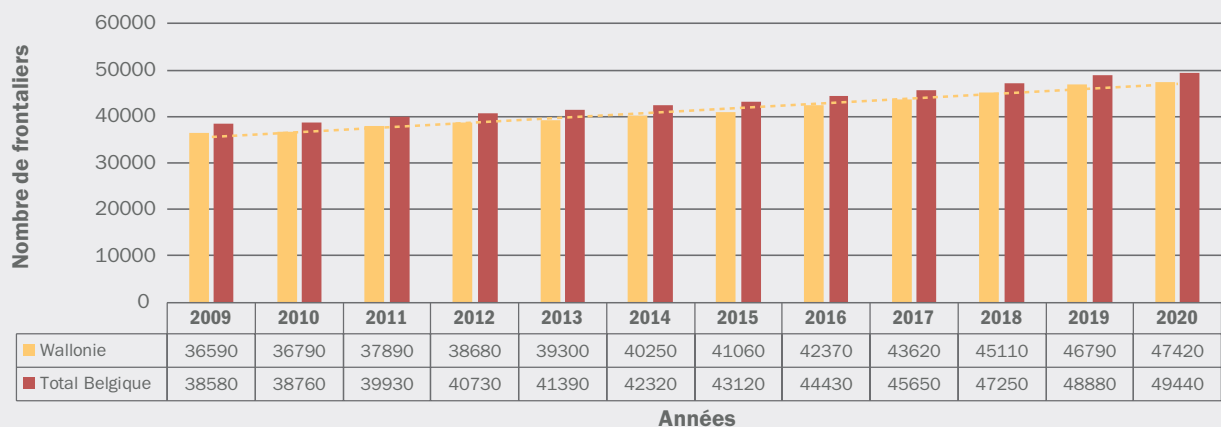
Signalons enfin que la Communauté germanophone de Belgique a fêté son centième anniversaire en 2019.

Graphique 2 : Région Wallonne - Evolution du nombre de frontaliers par Province, de 2009 à 2020



Source : STATEC Luxembourg

Graphique 3 : Evolution du nombre de frontaliers, de 2009 à 2020 - Wallonie et Total Belgique



Source : STATEC Luxembourg

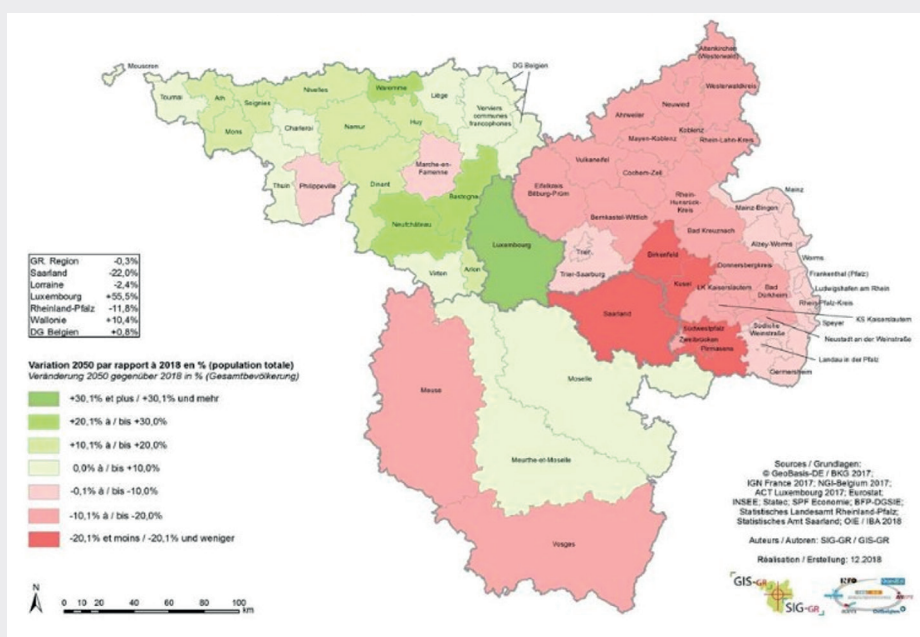
Tableau 1 : Evolution des frontaliers en Ostbelgien de 2018 à 2020

Communes	Nombre d'habitants	Superficie	Habitants au km ²	Nombre de frontaliers			
	2018			2018	2019	2020	2020/18
				31.03	31.03	31.03	
Eupen	19.921	104	192	220	220	220	100%
La Calamine	11.149	18	615	60	60	70	117%
Lontzen	5.769	29	201	50	60	60	120%
Raeren	10.772	74	145	80	70	80	100%
Amblève (Amel)	5.486	125	44	640	680	690	108%
Bullange (Büllingen)	5.666	150	38	380	400	410	108%
Burg-Reuland	3.938	109	36	960	980	1.010	105%
Butgenbach	5.617	97	58	320	320	340	106%
Saint-Vith (Sankt-Vith)	9.736	147	66	1.520	1.570	1.600	105%
Cté germanophone	78.054	854	91	4.230	4.360	4.480	106%
Total Province de Liège				8.490	8.690	8.790	104%
dont Arrondissements de							
Huy				360	370	360	100%
Liège				1.780	1.780	1.720	97%
Verviers				6.190	6.370	6.560	106%
Waremme				160	170	150	94%

Source : STATEC Luxembourg

Projections de population et de population active d'ici 2050

Carte 1 : Projection de la population 2018-2050



Le Grand-Duché de Luxembourg reste toujours dans une évolution très positive. La Province de Luxembourg et dans une moindre mesure la Communauté germanophone de Belgique, resteront des gisements de main-d'œuvre pour l'économie luxembourgeoise.

GR Region -11.9%
Saarland -32.0%
Lorraine -32.7%
Luxembourg +37.9%
Rheinland-Pfalz -24.0%
Wallonie +0.5%
Öst. Belgien -11.7%

Variation 2050 par rapport à 2018 en % (pop. en âge de travailler)
Veränderung 2050 gegenüber 2018 in % (Bew. im erwerbsfähigen Alter)

- +20,1% et plus / +20,0% und mehr
- +10,1% à +20,0%
- 0,0% à +10,0%
- 0,1% à -10,0%
- 10,1% à -20,0%
- 20,1% à -30,0%
- 30,1% et moins / -30,1% und weniger

Sources / Grundlagen:
 © GeoBasis-DE / BKG 2017;
 IGN France 2017; NLD-Beleum 2017;
 ACT Luxembourg 2017; Eurostat;
 INSEE; Statex; SPF Economie; BFP-DOSE;
 Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz;
 Statistisches Amt Saarland; OIE / IBA 2016

Auteurs / Autoren: SIG-GR / GIS-GR
 Réalisation / Erstellung: 12.2018

SIG-GR **IGF** **IGF**

Le baromètre de l'économie luxembourgeoise est depuis quelques années au « beau fixe » :

5. Le nombre d'entreprises continue de croître d'années en années et atteint 38.000 entreprises en 2020, situées principalement dans le sud du Luxembourg.
6. Sa dette est limitée par rapport aux autres économies européennes et, selon les estimations du Ministère des Finances, elle pourrait atteindre 29% de son PIB à fin 2020 soit à près de EUR 18 milliards. Ce qui constituerait malgré tout un excellent résultat par rapport à la situation des autres pays européens. Le Luxembourg serait dans ce cas le pays de la zone Euro qui verrait sa dette le moins augmenter. Au rang des bonnes nouvelles, le 3^{ème} trimestre 2020 voit des signes encourageants d'une reprise économique et la résorption d'une bonne partie des emplois perdus en avril 2020.

Tableau 2 Notation des dettes souveraines des Etats membres de la zone euro au 01.10.2020

Pays	Moody's		Standard & Poor's		Fitch Ratings		Dagong	
	Note	Persp.	Note	Persp.	Note	Persp.	Note	Persp.
Allemagne	AAA	►	AAA	►	AAA	►	AA+	►
Autriche	AAA	►	AA+	►	AAA	►	AA+	►
Belgique	AAA	►	AA	►	AA-	►	A+	▼
Chypre	B2	SR	BB+	▲	CCC+	▼		-
Espagne	Baa3	SR	BBB+	►	BBB	▼	A	▼
Estonie	A1	►	AA-	▼	A+	►	A	►
Finlande	AAA	►	AA+	►	AAA	►	AAA	▼
France	Aa2	▼	AA	►	AA	▼	A+	▼
Grèce	B3	-	B+	▲	B	►	CC	▼
Irlande	Ba1	▼	A+	►	BBB+	▼	BBB	▼
Italie	Baa3	▼	BBB	▼	BBB-	►	BBB	▼
Lettonie	n.c.	-	A-	►	n.c.	-	n.c.	-
Luxembourg	AAA	►	AAA	►	AAA	►	AAA	►
Malte	A3	▼	A-	►	A+	►	A-	▼
Pays-Bas	AAA	►	AAA	►	AAA	►	AA+	►
Portugal	Ba1	►	BB+	►	BB+	▼	BB+	▼
Slovaquie	A2	▼	A+	▲	A+	►		
Slovénie	Baa2	▼	A-	▲	A-	▼		-

Légende : ▲ Perspective positive | ► Perspective stable | ▼ Perspective négative | SR Note sous revue ^{III.1} | n.c. non communiqué |
- Perspective non communiquée
Source : WIKIPEDIA

Evolution de l'économie luxembourgeoise d'ici 2030

La question est de savoir si d'ici 2030 l'économie luxembourgeoise continuera de poursuivre sa croissance toujours au même rythme et si des événements extérieurs ne pourraient pas la freiner. Alors la question est : le baromètre restera-t-il au « beau fixe », passera-t-il à « nuageux » voire à « tempête » ?

Pourquoi ? Parce que

- la dette des grandes économies européennes continue de se creuser en raison aujourd'hui du soutien à des pans entiers de leur économie à cause du covid-19 et qu'il faudra bien un jour envisager de la rembourser. Dans bon nombre de cas, il dépasse déjà largement les 100% du PIB comme en Italie, Espagne, France et en Belgique. Si nous devons connaître une crise économique dans les prochaines années, quel en serait l'impact sur l'économie luxembourgeoise (finance et entreprises) ?
- les taux d'intérêt pourraient repartir légèrement à la hausse dans les prochaines années, ce qui pénaliserait alors quasi toutes les économies européennes en raison de leur endettement et aggraverait encore l'état des finances publiques. Elles bénéficient en effet aujourd'hui

de taux à zéro voire même négatif pour financer leur dette. Ce qui ne serait plus le cas si les taux repartaient à la hausse : le coût du crédit impacterait alors un peu plus les finances publiques.

- l'injection de masses monétaires importantes par la Banque centrale européenne (BCE) sur les marchés a permis de détendre le marché des capitaux mais ne constitue qu'une solution temporaire.
- Enfin, signe des tensions et des craintes pour l'avenir, le marché de l'or a battu des records historiques en 2020 atteignant des sommets jamais atteints : plus de EUR 57.000 le kilo ! Il avait déjà connu un regain d'intérêt et battu un record lors de la crise de 2008 (crise des subprimes aux USA) oscillant alors entre EUR 35 et 40.000 le kilo. Sommes-nous dès lors à la veille d'une grande crise économique ?

Si l'avenir comporte des incertitudes, la question est de savoir si la croissance économique du Grand-Duché de Luxembourg pourrait en être affectée durablement dans les prochaines années.

Les divers exposés et échanges lors de ce colloque de Saint-Vith apporteront peut-être des éclairages sur les perspectives économiques du Luxembourg d'ici 2030.



3

Wallonie - Grand-Duché de Luxembourg : d'importants différentiels d'attractivité impactant le niveau de développement économique

Jean-Marc Lambotte (Lepur - Université de Liège - UniGR-CBS et UR SPHERES)

Le Lepur est le Centre de Recherche en Sciences de la Ville, du Grand Territoire et du Milieu rural de l'Université de Liège. Il fédère des services de recherche, des chercheuses et des chercheurs spécialisés dans le domaine du développement territorial et dans des domaines qui lui sont connexes (géographie économique et humaine, économie publique, transport, urbanisme, architecture, environnement, droit, géomatique...). En plus de fédérer divers services de recherche relevant de diverses facultés au sein de l'Université de Liège, il compte en son sein même plus d'une quinzaine de chercheurs qui participent à diverses activités de recherche financées essentiellement par des fonds publics provenant de la Région wallonne et de l'Union Européenne. Parmi ces activités de recherche, il convient de citer principalement notre participation aux travaux :

- de la Conférence Permanente du Développement territorial (CPDT) – que soutient la Région wallonne depuis 1999 ;
- du projet Interreg « Schéma de Développement Territorial de la Grande Région » depuis 2018 ;
- du Center for Border Studies de l'Université de la Grande Région (UniGR-CBS) – autre projet Interreg Grande Région soutenu lui aussi depuis 2018 par les Fonds Interreg et par la Région wallonne ;
- de la Plateforme des Villes Wallonnes depuis 2019.

(www.lepur.uliege.be)

Wallonie - Grand-Duché de Luxembourg : d'importants différentiels d'attractivité impactant le niveau de développement économique

Dans le cadre du projet Interreg « Schéma de Développement Territorial de la Grande Région », le Lepur de l'Université de Liège (Centre de Recherche en Sciences de la Ville, du Grand Territoire et du Milieu rural) a participé aux travaux du diagnostic territorial de la Grande Région, notamment sur les questions liées au développement économique¹. Mené en 2018, ce travail a permis de mettre en lumière des problématiques clefs pour le développement futur de la Grande Région en vue de l'élaboration de la stratégie de ce futur Schéma de Développement Territorial de la Grande Région (SDTGR) qui sera d'ici peu finalisé. Le présent article s'appuie sur ces travaux et sur d'autres travaux menés par le Lepur-ULiège dans le cadre :

- de la Conférence Permanente du Développement territorial (CPDT) - que soutient la Région wallonne depuis 1999 ;
- du Center for Border Studies de l'Université de la Grande Région (UniGR-CBS) - autre projet Interreg Grande Région soutenu lui aussi depuis 2018 par les Fonds Interreg et par la Région wallonne.

D'importantes disparités au sein de la Grande Région en matière de PIB/habitant

Le ratio du produit intérieur brut (PIB)/habitant en parité de pouvoir d'achat par rapport à la moyenne de l'UE 27 est un indicateur très utilisé pour analyser les disparités en matière de niveau de développement économique entre des territoires qui ne font pas partie d'un même pays. Lorsque l'on zoome sur la carte du ratio du PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat (PPA) produite par EUROSTAT pour l'année 2018 à l'échelle des NUTS 2², les importantes disparités qui caractérisent à ce sujet la Grande Région sautent directement aux yeux. Tandis que le Grand-Duché de Luxembourg, avec un score de 263%, occupe pour cet indicateur la 2^{ème} place du classement parmi les 326 unités NUTS 2 qui couvre l'ensemble de l'ex-UE 28 derrière l'Inner London West³, les territoires qui la bordent connaissent par contre une situation clairement défavorable (sauf en ce qui concerne la Sarre).

Suite au Brexit, le Grand-Duché n'est non plus seulement le pays qui bénéficie de ce meilleur ratio au sein de l'UE mais aussi le territoire à l'échelle NUTS 2 au sein de l'Union européenne qui est doté de ce meilleur ratio alors que beaucoup d'autres métropoles en Europe sont aussi concernées par un ratio bien supérieur à la moyenne européenne (Ile de France, Région de Bruxelles-Capitale,

Stadtstaaten (Cités Etats) de Berlin ou d'Hambourg, Province Noord-Holland). La spécialisation de l'économie du Grand-Duché dans les activités financières et les plus de 200 000 travailleurs frontaliers dont elle bénéficie contribuent fortement à mener ce ratio vers des niveaux inconnus ailleurs dans l'UE 27 à l'échelle des NUTS 2.

Aux abords immédiats du Grand-Duché, on observe par contre les scores tout à fait réduits en termes de PIB/habitant en PPA au niveau de territoires comme ceux des Provinces belges de Luxembourg et de Liège (respectivement 72 et 84% de la moyenne européenne), de la Lorraine dans son ensemble (74%) et de la région de Trèves (96%). Seule la Sarre avec 109% parvient à se maintenir au-dessus de la moyenne européenne parmi les territoires qui voient le Grand-Duché. Ce qu'il faut remarquer, c'est surtout qu'avec ses 72%, la Province de Luxembourg présente le score le plus bas en Belgique parmi les 11 unités NUTS 2 qui la compose, même derrière la Province du Hainaut (75%). Avec ses 74%, la Lorraine est l'ancienne région qui à quelques dixièmes près présente le score le plus bas parmi les 22 qui composent le territoire métropolitain français (74,4% pour la Lorraine devant les 74,2% de la Picardie qui est pour sa part très dépendante de l'Ile de France). Avec ses 96%, la région de Trèves est l'un des deux seuls Regierungsbezirke situés dans l'ex-Allemagne de l'Ouest à se situer sous la barre des 100% de la moyenne européenne au niveau de ce ratio, avec la région de Lüneburg qui est pour sa part très dépendante de Hambourg.

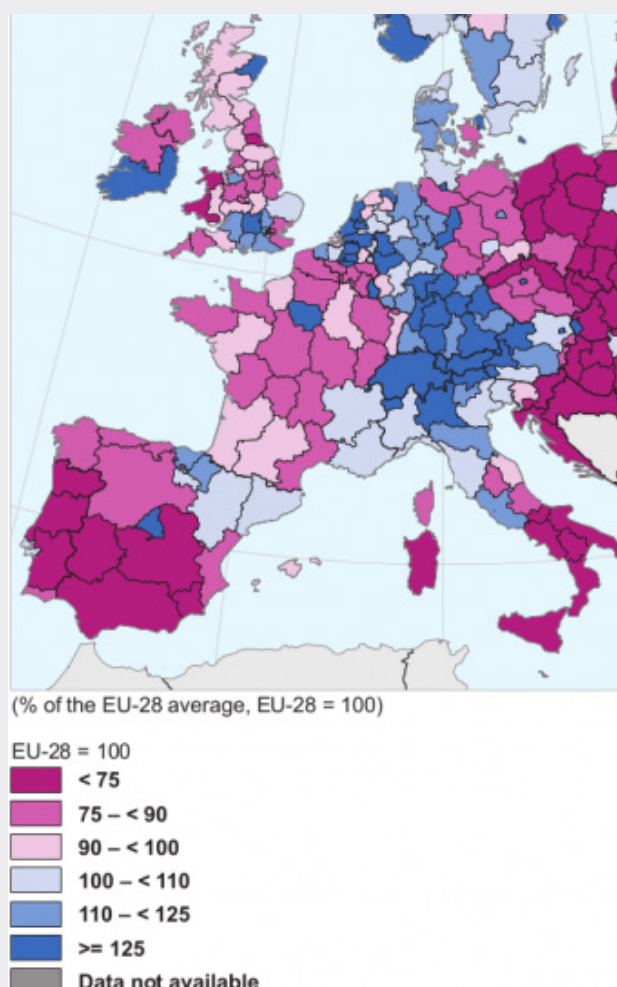
Ces différentiels considérables en matière de ratio du PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat par rapport à la moyenne de l'UE 27 attestent de la très forte dépendance des territoires qui environnent le Grand-Duché vis-à-vis de ce dernier. Ils témoignent aussi du fait que la proximité à ce voisin si attractif pour les entreprises de tous types tend à anéantir l'économie des territoires qui l'environnent dans une mesure tout à fait impressionnante dans le contexte de l'Europe du Nord-Ouest.

¹ Voir à ce sujet le Cahier thématique n°3 Développement économique du Schéma de Développement Territorial de la Grande Région <https://orbi.uliege.be/handle/2268/237074> (version F) / Raumentwicklungskonzept der Großregion THEMENHEFT Nr.3 : Wirtschaftliche Entwicklung <https://orbi.uliege.be/handle/2268/237073> (D version) par / von Lambotte J. M., Dupont X., Gathon H.-J., Maldague H. et al., 2018

² Unité spatiale correspondant aux provinces en Belgique et Pays-Bas, aux anciennes régions en France, aux districts / regierungsbezirke ou aux länder en Allemagne. A cette échelle, le Grand-Duché reste une seule unité spatiale.

³ L'Inner London West est la partie Ouest du Centre de Londres qui incorpore notamment le quartier d'affaires de la City, Westminster, Kensington et Chelsea.

Carte 1 : Ratio du PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat par rapport à la moyenne de l'UE 27 en 2018 à l'échelle des NUTS 2



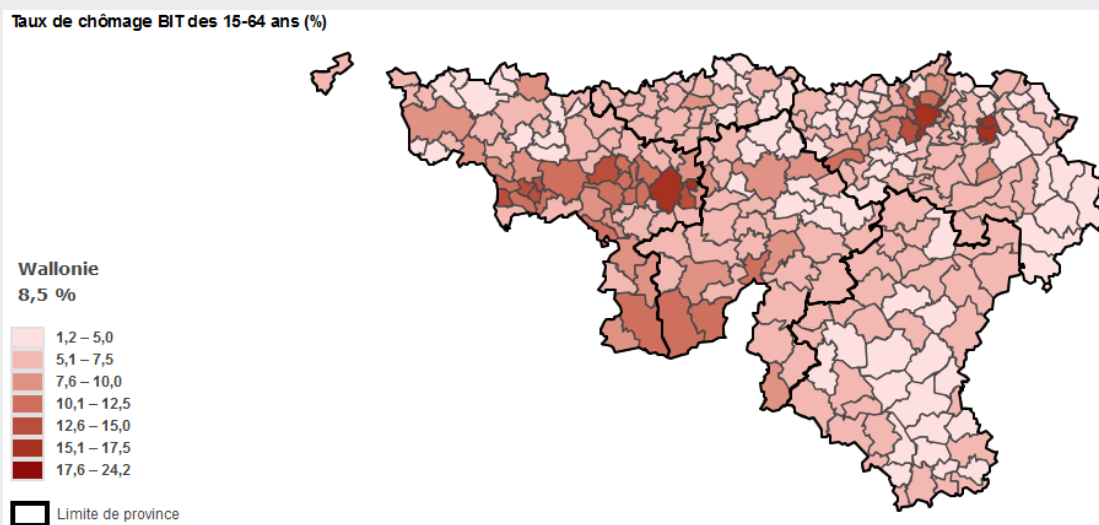
Les bons côtés de la proximité du Grand-Duché pour les territoires à son voisinage

Pour la population des territoires qui voisinent le Grand-Duché, la présence de ce voisin si puissant a par contre d'évidents effets très positifs qui peuvent être mesurés au travers de deux indicateurs que sont le taux de chômage et le niveau de revenus. A l'échelle de la Grande Région, on ne dispose pas de données harmonisées quant aux niveaux de revenus et ceux relatifs au taux de chômage attestent surtout du fort différentiel entre la partie francophone de la Grande Région (Lorraine + partie francophone de la Wallonie où ceux-ci sont généralement élevés, voire très élevés) et la partie germanophone de celle-ci (versants allemand et luxembourgeois + Communauté germanophone de Belgique).

Quand on analyse à l'aide du portail Walstat développé par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), la distribution spatiale interne à la Wallonie du taux de chômage normalisé (Bureau international du travail- BIT) en 2018, on se rend compte

que la proximité à la frontière avec le Grand-Duché ou, plus encore, la distance temps par la route avec Luxembourg-Ville est un facteur explicatif puissant pour comprendre cette répartition dans le tiers Sud-Est du territoire wallon, c'est-à-dire celui qui est le plus sous orbite du Grand-Duché. Sur les 18 communes de Wallonie où le taux de chômage BIT est inférieur ou égal à 4,0%, 13 se situent dans l'orbite du Grand-Duché de Luxembourg (dont les 5 communes du Canton de Saint-Vith, dans la partie Sud de la Communauté germanophone où ce taux s'élève en moyenne à seulement 2,0%). Avec une moyenne de 5,6%, la Province de Luxembourg dans son ensemble est d'ailleurs, parmi les 5 provinces wallonnes, celle qui bénéficie en 2018 du plus bas taux de chômage (au sens BIT), même devant la Province du Brabant wallon (6,1%). Son taux de chômage moyen est donc de plus d'un tiers inférieur à celui de la moyenne régionale pour l'ensemble de la Wallonie (8,5% en 2018).

Carte 2 : Taux de chômage normalisé (BIT) des 15-64 ans en 2018 (en %)



La crise du covid même si elle fait repartir à la hausse brutalement ces valeurs qui avaient connu une lente décroissance ces dernières années ne change a priori guère la distribution entre les plus faibles et les plus fortes valeurs observées en matière de taux de chômage. La bonne résistance de l'économie grand-ducale aux effets de cette crise⁴ n'atténue a priori en rien ces différentiels, bien au contraire.

Avec beaucoup de communes wallonnes sous orbite grand-ducale où le taux de chômage est inférieur à 5, voire à 4%, cette partie de la Wallonie se caractérise par de réelles pénuries de travailleurs pour divers types de qualifications. Dans le Sud-Luxembourg belge, cette pénurie de main d'œuvre locale est d'ailleurs largement compensée par une main d'œuvre française en provenant du Nord des départements de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse.

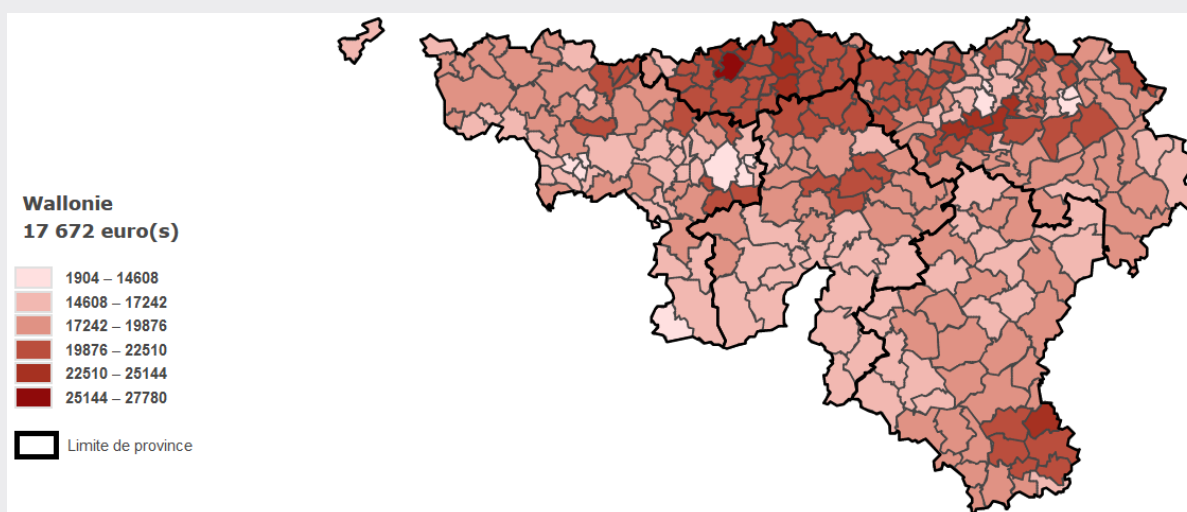
En plus d'avoir un effet sur le taux de chômage, la proximité du Grand-Duché a aussi bien évidemment des effets notables sur le niveau de revenus des ménages wallons. Cette fois, c'est toutefois directement la distance en temps à Luxembourg-Ville, bien plus que la proximité à la frontière qui est le principal facteur explicatif de la distribution des revenus de la population dans le Sud-Est de la Wallonie. De très hauts revenus moyens sont ainsi observés au niveau de 4 communes du Sud Luxembourg qui figurent chacune en 2018 dans le top 20 des communes wallonnes au classement du revenu moyen par habitant (Attert étant seconde de ce classement derrière la très huppée Lasne aux portes de Bruxelles ; la suivent Messancy à la 15^e place ainsi qu'Etalle et Arlon aux 19^e et 20^e places). La proximité avec les autoroutes E411 et E25 ainsi que de l'axe E42-N62-E421 Verviers-Saint-Vith-Luxembourg favorisent aussi

à travers toute la Province de Luxembourg et le SE de la Province de Liège des revenus plutôt élevés, au minimum voisins de la moyenne wallonne.

Si en 2018, la population de la Province de Luxembourg dispose d'un revenu moyen par habitant 3% supérieur à la moyenne wallonne et si elle compte 4 des 20 communes dont le niveau de richesse de ses habitants est le plus élevé, il n'en a pas toujours été ainsi. En remontant à peine 20 ans en arrière, en 1998, la Province de Luxembourg disposait alors d'un revenu moyen par habitant 5% inférieur à la moyenne wallonne et elle ne comportait qu'une seule commune parmi les 20 communes de Wallonie où les revenus par habitant étaient les plus élevés (Arlon en 18^e position). C'est la croissance très forte du volume des travailleurs frontaliers et les salaires particulièrement élevés d'une partie importante de ces travailleurs habitant cette province qui ont permis de changer les choses en 20 ans à peine.

⁴ Selon les données de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), l'emploi total au sein du Grand-Duché est passé de fin février 2020 à fin novembre 2020 de 479.108 à 484.890 travailleurs, après un creux à 472.246 travailleurs fin avril 2020 en cœur du premier confinement. Sur la même période, le nombre total de travailleurs frontaliers est passé de 208.288 à 211.744 travailleurs après, là aussi, un creux à 204.319 travailleurs fin avril 2020.

Carte 3 : Revenu moyen par habitant en Wallonie en 2018



Source : Walstat - IWEPS.

Une population wallonne bien plus riche que ne le laisse à penser son PIB par habitant

D'avantage encore que la Wallonie dans son ensemble, la Province de Luxembourg est donc caractérisée par un PIB par habitant faible, mais par une population disposant de revenus moyennement élevés grâce notamment à une très importante navette de travailleurs transfrontaliers (et pour le reste de la Wallonie, d'une navette de travailleurs transrégionaux). Si en 2018, la Belgique était caractérisée par un ratio du PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat 18% au-dessus de la moyenne de l'UE 27 et si elle avait un revenu moyen par habitant en parité de pouvoir d'achat 19% au-dessus de la moyenne de l'UE 27, la Wallonie se situe bien en deçà de ces 2 valeurs. Tandis qu'en 2018, le PIB/habitant de la Région wallonne en parité de pouvoir d'achat se situe à seulement 85%, soit 15% en-deçà de la moyenne de l'UE 27 et 33% en deçà de la moyenne belge, le revenu moyen par habitant de la Wallonie ne se situe qu'environ 10% en deçà du revenu moyen par habitant belge ; ce dernier étant 19% supérieur au revenu moyen par habitant en parité de pouvoir d'achat pour l'ensemble de l'UE 27 (EUROSTAT + HALLEUX J.-M., BIANCHET B., MALDAGUE H., LAMBOTTE J.-M. et WILMOTTE P.-F. (2019), pp. 104-105).

Cette situation bien plus favorable de la Wallonie au niveau du revenu de ses habitants que de son PIB découle en majeure partie des flux très importants de travailleurs transfrontaliers et transrégionaux (flux sortant d'environ 120 000 travailleurs vers Bruxelles, de plus de 50 000 travailleurs vers la Flandre, de quasi 50 000 travailleurs vers le Grand-Duché et d'un total de 16 000 travailleurs vers les 3 autres pays voisins que sont la France, l'Allemagne et les Pays-Bas⁵). Le faible PIB wallon est donc assez largement

compensé au niveau du revenu moyen de sa population grâce à ceux souvent élevés qu'arrivent à capter un grand nombre de ses travailleurs qui exercent leur métier en dehors des limites régionales. Toutefois, un revenu moyen correct au niveau de l'ensemble de la Wallonie masque de très grandes disparités en son sein. A des zones de haute pression foncière, voisines principalement de Bruxelles et de Luxembourg et dont sont progressivement exclus les ménages de la classe moyenne et inférieure, s'opposent des zones de relégation essentiellement concentrées dans le sillon Sambre et Meuse ainsi que, secondairement, au sud de ce sillon, le long de la frontière française et dans certaines localités en fond de vallée (celle de l'Ourthe de Poulseur à La Roche-en-Ardenne, la Vesdre entre Chênée et Verviers et du côté de Limbourg, la Haute Meuse de la frontière française jusque Anhée, le Viroin, la Semois, les localités de Jemelle, On, Grupont ou Poix-Saint-Hubert dans la vallée de la Lesse) (Cf. CPDT (2011) Diagnostic territorial de la Wallonie 2011, Carte 7. Les disparités spatiales des niveaux socio-économiques en Wallonie, à différentes échelles, p. 41)

Si la navette sortante représente 17,4% de l'emploi total dont bénéficient les travailleurs résidant en Wallonie, la navette entrante (essentiellement en provenance de France, de Bruxelles et de Flandre) ne représente que 6,6% de l'emploi total présent en Wallonie (Lambotte J.-M., Bianchet B. & Halleux J.-M. (2016) pp. 28-30).

Notons aussi que tandis que la proximité de Bruxelles et de sa périphérie flamande a un effet bénéfique majeur sur le dynamisme économique de la partie de la Wallonie qui se trouve sous son orbite (cf. le ratio de PIB/habitant de la Province du Brabant wallon se situe en 2018 à 140% de la moyenne de l'UE en parité de pouvoir d'achat), aucun effet

⁵ Sources : ONSS pour les flux transrégionaux internes à la Belgique + INAMI pour les flux transfrontaliers (entrants et sortants) entre les provinces belges et les quatre pays voisins.

bénéfique lié à la proximité de Luxembourg-Ville sur le Sud et l'Est de la Province de Luxembourg ne s'observe à l'égard de cet indicateur, bien au contraire. On observe un puissant effet anémiant sur l'activité économique dans le Luxembourg belge du fait de son voisinage avec le Grand-Duché. Il s'agit là d'une caractéristique qu'il partage avec la Lorraine et avec la partie de l'Allemagne au contact direct avec l'Etat grand-ducal comme nous l'avons vu précédemment.

Où vont travailler les travailleurs frontaliers actifs au Grand-Duché ?

En raison de la difficulté de différencier siège social et siège d'exploitation dans la localisation de l'emploi au niveau des bases de données de la sécurité sociale au Grand-Duché (l'IGSS), les données relatives à la distribution de l'emploi au lieu de travail au sein du Grand-Duché restent à ce stade assez confidentielles. Grâce aux données de l'enquête Luxmobil 2017 menée à la fois auprès des résidents et des travailleurs frontaliers dans le but d'analyser les comportements en matière de mobilité au Grand-Duché, nous avons pu obtenir la répartition de l'emploi au lieu de travail au sein du Grand-Duché et la ventilation du pays de résidence de ces travailleurs (Lambotte J.-M., Marbehant S. & Rouchet H., 2021).

Seuls 31,1% des quasi désormais 50 000 travailleurs frontaliers actifs au Grand-Duché et résidant en Belgique se dirigent vers Luxembourg-Ville, la capitale et poumon économique du pays. Une très large partie des travailleurs frontaliers originaires de Belgique s'arrêtent rapidement une fois rentrés au Grand-Duché pour travailler au niveau d'une des communes frontalières, au sein desquelles, dans beaucoup de cas, les travailleurs résidant en Belgique forment un important contingent de travailleurs. Dans 16 des 102 communes du Grand-Duché, cette part des frontaliers belges dans l'emploi total au lieu de travail dépasse la barre des 20% (carte 5). Toutes ces 16 communes se trouvent dans le Nord et dans l'Ouest du Grand-Duché à proximité immédiate de la frontière (de Garnich jusqu'à Weiswampach et Clervaux), mis à part la commune de Colmar-Berg au centre du pays où se situe l'usine Goodyear qui recrute massivement des travailleurs issus de Belgique. Le cap des 30% est quant à lui dépassé dans 11 de ces 16 communes.

Il arrive même dans 5 de ces communes que le contingent de travailleurs frontaliers originaires de Belgique soit plus important que le contingent de travailleurs résidant au Grand-Duché. C'est le cas des communes de Wincrange, Wahl, Troisvierges, Weiswampach et Winseler où, dans ce dernier cas, les résidents de Belgique constituent plus de 74% du total de l'emploi.

Ces observations corroborent les répartitions de l'ensemble des travailleurs frontaliers actifs au Luxembourg, d'une part, et des travailleurs frontaliers résidant en Belgique, d'autre part, déjà mises en évidence par Pigeron-Piroth I. (2005) à partir d'une matrice Origine/Destination des travailleurs actifs au Grand-Duché en janvier 2004 fournie par l'Administration des Contributions Directes.

On peut s'interroger sur l'origine de l'emploi frontalier si présent dans le Nord du Grand-Duché. Celui-ci est en fait occupé en grande partie par des travailleurs frontaliers issus de la Province de Liège et de l'arrondissement de Bastogne. Il résulte pour une large part :

- De transferts d'entreprises depuis la Wallonie (création d'une filiale, transfert du siège social ou d'un siège d'exploitation) dans de multiples secteurs (industrie, construction, transport, services aux entreprises...) ;

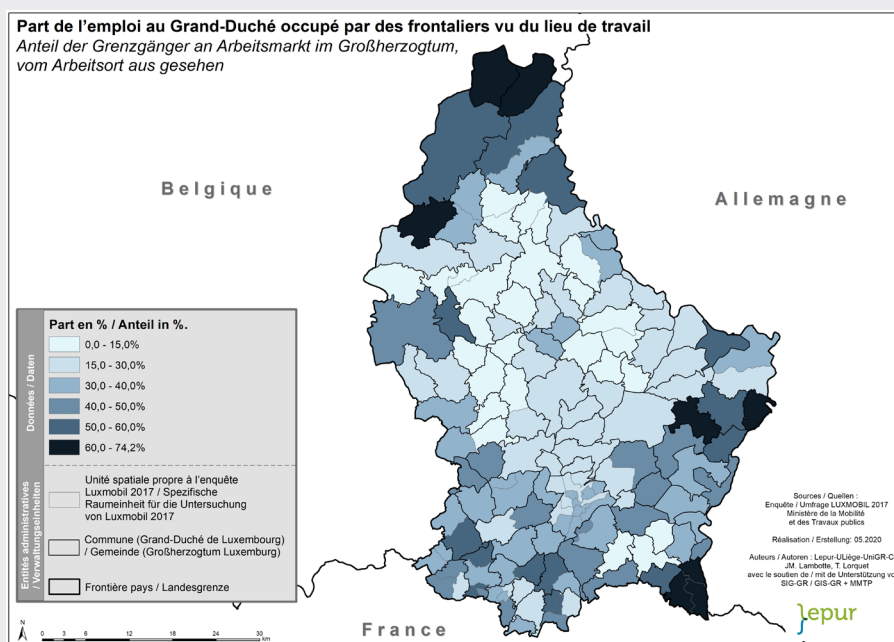
- De la captation du pouvoir d'achat des ménages belges (pompes à essence, centres commerciaux, banques...).

Vu la situation de quasi plein emploi autour du Grand-Duché (pour les travailleurs qualifiés dans de très nombreux domaines d'activités), les entreprises de part et d'autre de la frontière sont en concurrence pour capter la main d'oeuvre formée. Le faible différentiel entre salaire brut et net au Grand-Duché de Luxembourg est un avantage comparatif puissant pour les entreprises grand-ducales.

Pour garder leurs travailleurs en offrant un salaire attrayant à même de limiter la fuite de talents, quelques entreprises originaires de Belgique migrent chaque année vers le Grand-Duché. Ce transfert n'est pas à chaque fois un jeu à somme nulle (il y a sans doute souvent création d'emplois complémentaires) mais la Belgique, dès lors la Wallonie principalement, est perdante au niveau de son PIB et, en conséquence, de ses recettes fiscales.

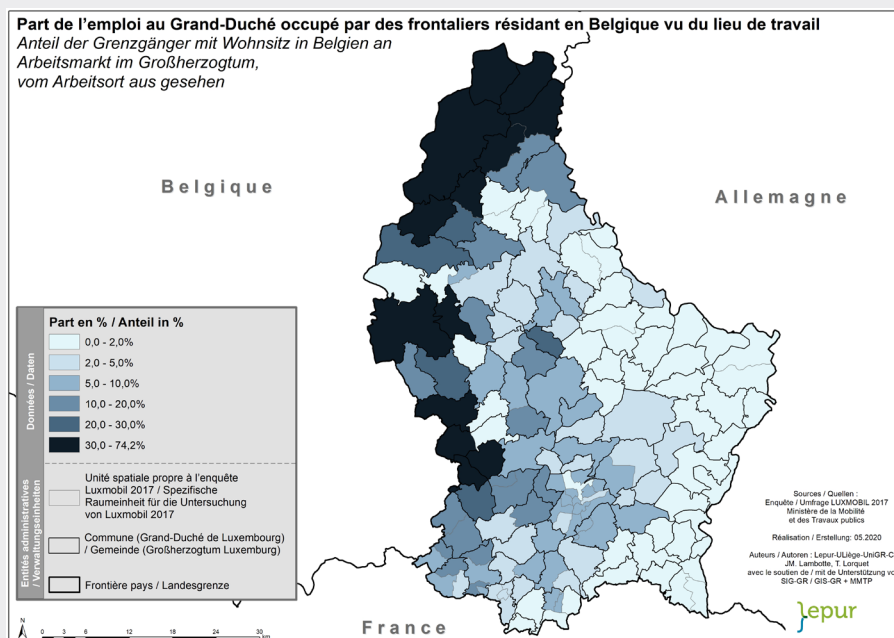
Depuis 2001, c'est davantage au niveau de bon nombre des communes frontalières, notamment avec la Belgique que dans les principaux pôles urbains du Grand-Duché que l'emploi a fortement progressé au Grand-Duché grâce, dans certains cas, à la création d'une filiale, voire au transfert de sociétés initialement implantées dans le pays voisin. En effet, si l'emploi au Grand-Duché se concentre assez bien dans la capitale et dans quelque villes et communes du centre et du sud du pays, cette polarisation tend pourtant à s'estomper au fil du temps malgré la rapide croissance de l'emploi dans la capitale et du côté d'Esch-sur-Alzette grâce au développement de Belval. Déjà en 2003, Burnotte-Boreux C., Casteels Y., Fehlen F soulignaient ceci : « En 1981, seules 10 communes du pays concentraient les emplois de 70 % des actifs résidant au Grand-Duché. En 2001, il n'en faut plus dix mais quatorze pour atteindre ce pourcentage. Il semblerait donc qu'il n'y ait pas concentration mais déconcentration de l'emploi ». En 2017, sur base des données de l'enquête Luxmobil, il faut désormais additionner les scores de 16 communes qui comptent le plus d'emploi pour atteindre ce seuil de 70% de l'emploi total du pays. Au niveau de la capitale, si celle-ci concentre désormais (en 2017) 38,4% de l'emploi total (résidents + frontaliers) du pays, cette proportion s'élevait encore à 41,5% en 2001 et en 1981 (Burnotte-Boreux C., Casteels Y., Fehlen F (2003) p. 99).

Carte 4 : Part de l'emploi au Grand-Duché occupé par l'ensemble des frontaliers vue du lieu de travail



Source : Enquête Luxmobil 2017, Ministère des Travaux Publics

Carte 5 : Part de l'emploi au Grand-Duché occupé par des frontaliers résidant en Belgique vue du lieu de travail



Source : Enquête Luxmobil 2017, Ministère des Travaux Publics

Où résident les travailleurs actifs au sein de la Ville de Luxembourg parmi les frontaliers?

Les données de l'enquête Luxmobil 2017 évoquées ci-dessus permettent aussi de distinguer la distribution des lieux de résidence des travailleurs actifs au Grand-Duché en fonction du fait que leur lieu de travail se situe au sein de la seule Ville de Luxembourg ou au sein des 101 autres communes du pays (la première concentrant 38,4% des travailleurs du Grand-Duché et le reste le solde de 61,6%).

Les données de cette enquête ont été fournies par le Ministère de la Mobilité et des Travaux Publics du Luxembourg (le MMTP) via le soutien du DATer (Département de l'Aménagement du Territoire du Luxembourg) au sein du Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire (MEAT), dans le cadre du projet INTERREG UniGR-CBS. Celles-ci s'appuient sur un découpage géographique du territoire transfrontalier en 216 espaces au niveau du lieu de résidence :

- 147 unités territoriales au Grand-Duché (pour 102 communes à l'heure actuelle, sachant qu'il existe un découpage infracommunal en quartiers ou villages dans 23 de ces 102 communes, à l'image de Luxembourg-Ville qui est découpé en 13 quartiers) ;
- 18 unités territoriales en Belgique (dont 13 en Province de Luxembourg et 2 en Province de Liège) ;
- 37 unités territoriales en France et 14 en Allemagne.

Au niveau de l'ensemble des travailleurs frontaliers, cette part des travailleurs dont le lieu de travail se situe dans la capitale par rapport à l'ensemble des travailleurs actifs au Luxembourg n'est que de 33,4%. Pour les travailleurs frontaliers qui résident en Belgique, cette proportion n'est même, comme signalé ci-dessus, que de 31,1%, valeur moyenne qui cache d'importantes disparités à travers le territoire wallon (cf. carte 6 ci-après).

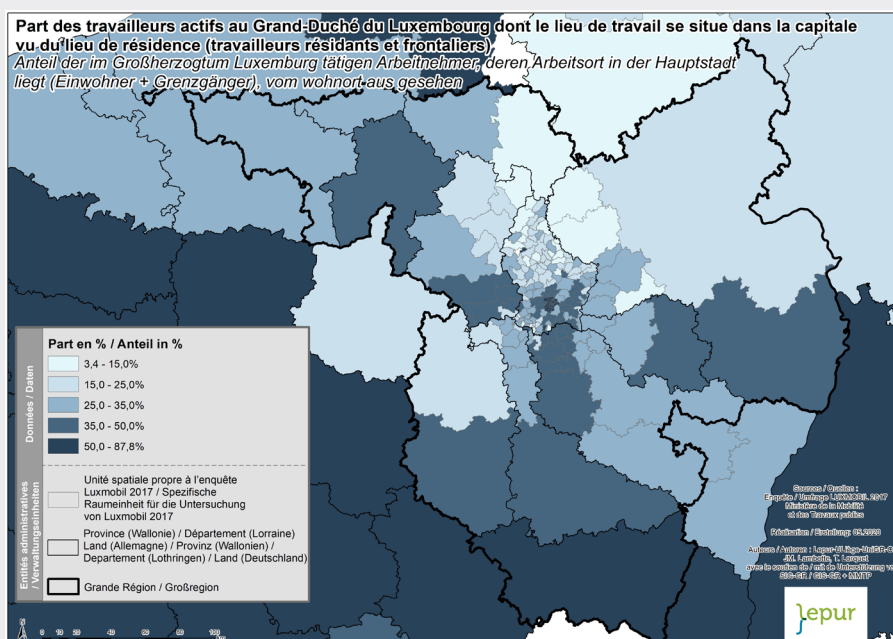
Au vu de la distribution de cette variable en dehors du territoire grand-ducal, la part des travailleurs frontaliers actifs

au Grand-Duché dont le lieu de travail se situe au sein de la capitale est particulièrement élevée le long des principaux axes urbains qui bénéficient pour relier Luxembourg-Ville à la fois d'une liaison ferroviaire cadencée directe et d'une liaison autoroutière parallèle. C'est particulièrement visible au niveau du sillon lorrain (unités territoriales de Thionville, Metz et Nancy) mais aussi, dans une moindre mesure, de l'axe vers Arlon, Habay, Libramont, Namur et Bruxelles.

Par contre, dans l'arrondissement de Bastogne et dans la Province de Liège (comme dans l'Eifelkreis Bitburg-Prüm), seule une faible minorité des travailleurs qui se rendent au Grand-Duché pour rejoindre leur poste de travail ne doivent descendre jusqu'à Luxembourg-Ville. Dans ces deux territoires wallons où se concentraient déjà au 31/03/2020 respectivement 6 520 et 8 790 travailleurs frontaliers actifs au Luxembourg, cette proportion de travailleurs frontaliers actifs dans la capitale ne s'élève pas au-delà de 25% pour les territoires qui s'allongent le long de l'axe de l'autoroute E25 Liège-Bastogne-Luxembourg. Elle se situe même en deçà de 15% pour les territoires où résident les travailleurs frontaliers qui tendent à rentrer au Grand-Duché via les communes de Gouvy et de Burg-Reuland (territoire à assimiler à celui de l'axe de la E42-N62 côté belge, qui devient N7/E421 au Grand-Duché à partir de Wempehardt - commune de Weiswampach).

Selon le tout récent 12^e rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi, c'est d'ailleurs dans ces territoires de Wallonie qui concentrent de grands volumes de travailleurs frontaliers actifs au Grand-Duché mais qui sont peu dépendants de la capitale de ce pays au sujet de leur lieu de travail que la croissance du volume de travailleurs frontaliers a, côté belge, été (quasi) la plus forte ces dernières années : + 33,4% pour l'arrondissement de Bastogne et + 29,7% pour l'arrondissement de Verviers entre 2011 et 2019 (Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (2021-a) p. 73). En comparaison, cette même croissance relative n'a été que de 20,8% dans celui d'Arlon et de 19,5% dans celui de Virton.

Carte 6 : Part des travailleurs actifs au Grand-Duché de Luxembourg dont le lieu de travail se situe dans la capitale vue du lieu de résidence (travailleurs résidents et frontaliers)



Source : Enquête Luxmobil 2017, Ministère des Travaux Publics

Cette forte croissance de l'emploi présent massivement dans le Nord-Ouest et dans le Nord du Grand-Duché et qui profite aux travailleurs issus de la Province de Liège et de l'arrondissement de Bastogne n'est a priori pas particulièrement due au dynamisme entrepreneurial de la population originaire de cette partie de l'Oesling/Éislek (l'Ardenne luxembourgeoise), ni à l'attractivité de ce terroir auprès de multinationales qui souhaitent y implanter un siège en Europe du Nord-Ouest. Dans une large mesure, c'est bien le dynamisme des entrepreneurs wallons et l'attrait de la fiscalité pesant sur le travail au Grand-Duché en comparaison du poids que celle-ci représente en Belgique qui en est à l'origine. A cela s'ajoute la difficulté de conserver un personnel qualifié côté belge de cette frontière en raison de la concurrence générée par le niveau des salaires nets offerts en territoire luxembourgeois. La conjonction de ces raisons incite massivement ces entrepreneurs à investir dans ce pays et à y délocaliser tout ou partie de leur personnel puis, une fois installé dans ce pays, à continuer massivement à recruter leur personnel préférentiellement du côté belge de la frontière.

Bien entendu, ces transferts tendent à renforcer progressivement le différentiel en termes de PIB entre le territoire grand-ducal et celui des provinces de Liège et du Luxembourg-belge en termes de ratio PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat que nous avons souligné en début d'article car chaque transfert partiel ou total d'entreprise accroît le PIB du Grand-Duché et réduit celui du versant voisin.

Il convient toutefois de relativiser l'impact négatif de ces transferts pour le versant wallon (comme pour le versant lorrain ou le versant allemand). En effet, plus on se rapproche de Luxembourg-Ville, plus les effets positifs du développement économique endogène grand-ducal et de l'attractivité du Grand-Duché sur des multinationales et des entreprises originaires de territoires extérieurs à la Grande Région sont positifs car ils génèrent des emplois et des revenus, souvent élevés, qui profitent largement à une main d'œuvre frontalière. Une partie importante des populations qui habitent dans l'orbite de cette métropole si attractive ont dès lors la chance de pouvoir bénéficier de hauts revenus qu'ils n'auraient jamais pu espérer avoir si les frontières étaient restées davantage hermétiques comme c'était le cas avant les traités européens tels que celui de Schengen.

En guise de conclusion : Ces disparités risquent-elles de s'estomper ou de se renforcer dans les prochaines années ?

Pour conclure cet article relatif aux différences entre la Wallonie et le Grand-Duché en termes de niveau de développement économique et aux interactions entre nos territoires qui alimentent ce différentiel, on peut s'interroger sur l'évolution prochaine de ces disparités. Vont-elles continuer à se renforcer ou, au contraire, va-t-on enfin assister à un co-développement gagnant-gagnant de part et d'autre des frontières que certains appellent de leurs vœux ?

Particulièrement en ces temps incertains où une crise sanitaire génère une crise économique mondiale inédite, sans commune mesure avec celles connues au cours des

30 dernières années a minima, il est bien hasardeux de jouer au devin à cet égard. En tout cas, le Grand-Duché de Luxembourg semble déjà prêt à reprendre comme avant crise son rôle de moteur économique au profit d'un territoire qui dépasse très largement son cadre national.

Toutefois, les causes à l'origine de l'important différentiel de développement économique en termes de production de richesse entre le Grand-Duché et ses voisins ne semblent pas prêtes à être remises en cause. Au contraire, en plus de la poursuite des tendances évoquées ci-avant, on peut craindre à terme qu'on assiste à leur renforcement, en particulier en ce qui concerne la migration d'emplois historiquement créés sur le territoire belge vers le territoire grand-ducal pour deux raisons très différentes.

La réduction attendue de la population active au sein de la Grande Région d'après les perspectives démographiques

Les perspectives démographiques indiquent globalement pour les prochaines décennies une réduction plus ou moins rapide de la population active au sein de l'ensemble de la Grande-Région (à de rares exceptions près telles que le territoire Grand-Ducal dans une large mesure mais aussi, en Wallonie, le long de l'axe Bruxelles-Luxembourg, dans une moindre mesure). Cette réduction de la population comprise entre 20 et 64 ans devrait concerner également une partie du territoire wallon sous orbite grand-ducale (arrondissements de Verviers, de Virton et de Marche-en-Famenne notamment) selon le cahier consacré à l'Évolution démographique au sein du tout récent 12^e rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi. D'après ces perspectives de population basées sur les dernières prévisions disponibles dans chacun des 5 versants, c'est une baisse de 9,2% du total qui est attendue pour la tranche des 20-64 ans au niveau de l'ensemble la Grande Région, avec pour la Wallonie dans son ensemble une réduction limitée à -2,2% (Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (2021-b), pp. 24-26⁶). Ces -9,2% représentent une réduction d'un peu plus de 600 000 travailleurs potentiels sur un volume total actuellement d'un peu plus de 6 600 000 résidents de la Grande Région dont l'âge est compris entre 20 et 64 ans.

Qui dit réduction de la population active au sein de cette tranche d'âge dit automatiquement une concurrence accrue en termes de recrutement de main d'œuvre entre les divers employeurs présents au sein de la Grande Région. Or, cette évolution se conjugue avec l'évolution rapide de certains métiers (développement du numérique, de l'intelligence artificielle, des aspects liés au développement durable...) et de certains besoins sociétaux (augmentation rapide des besoins liés aux métiers de la santé en raison du vieillissement attendu de la population...). Il est donc à craindre dans pas mal de domaines d'activités et pour divers types de métiers de réelles pénuries de main d'œuvre qui vont redevenir criantes dès que les effets de la crise économique actuelle se seront estompés, sachant que l'essentiel de cette réduction de la population active est attendue avant 2038. Cet horizon temporel correspond à peu près au moment où les classes d'âge les plus fournies au sein de la population, celles du baby boom de l'après seconde Guerre mondiale, auront déjà très largement disparu.

⁶ Sur ce même sujet, voir également le premier numéro de la présente collection des Cahiers de la Grande Région consacré à la Grande Région face à ses évolutions démographiques

La concurrence entre les entreprises présentes au sein de la Grande Région pour capter puis conserver les talents dont elles auront besoin risque dans ces conditions d'être rude dès que l'économie se rétablira. Dans une telle situation de rivalité, grâce à la fiscalité très basse pesant sur le travail au Grand-Duché en comparaison de celle des niveaux atteints en Belgique, les entreprises grand-ducales auront des atouts dans cette compétition auxquels ne peuvent prétendre les entreprises belges. A moins d'une hypothétique convergence des taux de taxation entre nos deux pays, un nombre croissant d'entreprises des territoires wallons sous orbite grand-ducale risque d'avoir de plus en plus de mal à recruter puis conserver sa main d'œuvre qualifiée. Cette évolution risque dès lors de renforcer la tendance à la migration des entreprises wallonnes vers le territoire luxembourgeois.

Les règles fiscales qui limitent le télétravail chez les travailleurs frontaliers

Par ailleurs, au Grand-Duché, le télétravail est une pratique qui est très limitée par les règles fiscales qui encadrent le nombre de jours de travail passés en dehors du territoire luxembourgeois pour bénéficier du statut de travailleur frontalier (maximum 19 jours pour l'Allemagne, 24 pour la Belgique et 29 pour la France). Sous la pression des travailleurs frontaliers et des entreprises grand-ducales, l'Etat luxembourgeois tente de négocier avec ses pays voisins, en particulier avec la Belgique, une hausse de ce volume pour favoriser le télétravail et limiter ainsi la congestion de ses infrastructures de transport, indépendamment du contexte spécifique actuel lié à la pandémie du coronavirus.

A cet égard, il est aisé de comprendre que rehausser fortement ces quotas risque d'avoir d'importants effets sur la tendance préexistante relative au transfert d'entreprises vers le Grand-Duché et donc de recettes fiscales aux dépens des trois pays voisins.

En cas d'application de cette proposition, le fait que les entreprises luxembourgeoises pourront proposer de très hauts salaires en net tout en permettant désormais un télétravail minimum 1, voire 2 jours par semaine devrait contribuer à élargir de façon considérable l'aire de recrutement au sein de la Grande Région dans laquelle elles pourront venir puiser pour assouvir leur besoin de main d'œuvre. Venir travailler au Luxembourg et perdre 1h30, voir 2 heures par trajet aller ou retour sera moins considéré comme une contrainte impossible à assumer si elle n'est imposée que maximum 3 ou 4 jours par semaine pour un temps plein vu qu'elle s'accompagne d'une hausse salariale en net souvent très substantielle.

Face à cette réalité, beaucoup d'entreprises de la moitié Sud-Est de la Wallonie, de la moitié Nord de la Lorraine, de la Sarre et de l'Ouest de la Rhénanie Palatinat auront le choix entre 3 stratégies :

- soit augmenter le salaire net de leurs travailleurs les plus susceptibles de partir vers le Grand-Duché ou les plus difficiles à recruter du fait de cette concurrence, ce qui devrait mettre à mal leur rentabilité ;
- soit migrer avec leur personnel vers le Grand-Duché pour à la fois leur permettre d'améliorer le salaire net de leur personnel tout en améliorant les bénéfices de l'entreprise sans générer une perte trop sensible au niveau de la qualité de vie de leurs travailleurs grâce au télétravail permis à maximum 20 ou 40% ;

- soit migrer dans l'autre sens pour s'éloigner du Grand-Duché et limiter les effets de cette concurrence.

Dans le cadre d'une thèse de doctorat d'un de nos collègues (Wilmotte P-F, à paraître), il a ainsi pu être mis en évidence que la rentabilité des entreprises implantées dans le sud de la Province du Luxembourg, en particulier dans la région comprise entre Arlon et Aubange était beaucoup moins bonne qu'attendu sur base de leur bilan financier et de divers paramètres introduits dans une régression. Le résidu négatif de cette régression relative à la profitabilité des entreprises s'explique directement par des dépenses salariales plus élevées, toutes choses étant égales par ailleurs, dans ce coin de la Wallonie soumises à la forte concurrence des salaires luxembourgeois.

Si on peut bénéficier du statut de frontalier en effectuant 1, voire 2 jours de télétravail par semaine, ce ne seront pas seulement les entreprises situées à Longwy, Thionville, Merzig, Konz, Bitburg, Saint-Vith, Bastogne et Arlon qui auront bien du mal à conserver leur main d'œuvre bien formée et qui seront de ce fait tentées de migrer vers le Grand-Duché. Actuellement, côté wallon, ce mouvement de transferts concerne en effet le plus souvent des entreprises issues des communes situées principalement dans un rayon de 30 km à partir de la frontière, soit un territoire au départ assez peu densément peuplé et peu pourvu en entreprises. En cas d'élargissement majeur de ce nombre de jours par an maximum pendant lesquels le travailleur peut travailler hors du Grand-Duché tout en bénéficiant du statut de travailleur frontalier, ce mouvement de transferts pourrait toucher un territoire nettement élargi. Il risque de s'étendre au-delà de 50, voire 70 km à partir de la frontière. Il pourrait dès lors atteindre des territoires urbains bien plus pourvus en entreprises tels que la partie Est du sillon wallon (régions de Liège, Verviers et Eupen). Le même risque devrait s'observer côté français et côté allemand au niveau des agglomérations de Metz, Sarrebruck et Trèves.

Si on élargit ce nombre, actuellement fixé côté belge à 24 jours/an, au double, voire au quadruple comme l'imaginent certains, ce mouvement de transfert d'entreprises vers le Grand-Duché depuis les 3 pays voisins devrait être renforcé dans toute une série de secteurs où le télétravail est aisément possible, donc principalement dans les services aux entreprises et même dans certains services à la personne. De plus, il devrait favoriser le transfert vers le Grand-Duché d'entreprises dans les secteurs où le travail s'effectue davantage chez le client ou est itinérant (comme dans la construction et les transports routiers).

Par ailleurs, cette mesure est aussi susceptible d'avoir d'importants impacts sur le marché du logement, sur la question de l'étalement urbain et sur la mobilité, avec des conséquences néfastes à l'opposé du but recherché. A l'origine, cette idée de permettre le télétravail au moins 1 ou 2 jours par semaine pour les travailleurs frontaliers est justifiée explicitement par le souhait de réduire les besoins de mobilité. Au contraire, nous pensons que l'effet indirect que pourrait générer cette mesure sur l'incitation à un transfert massif d'entreprises depuis les trois pays voisins vers le Grand-Duché et sur un fort élargissement de l'aire de recrutement des entreprises situées au Grand-Duché risque in fine d'annuler l'effet bénéfique recherché. En effet, en permettant le télétravail minimum 1 ou 2 jours par semaine pour un niveau de salaire très élevé en comparaison de ce qui est offert en net dans les 3 pays voisins, les entreprises grand-ducales pourront convaincre de les rejoindre bien plus de travailleurs qui continueront à habiter à plus de 50, 100, voire plus de 120 km de leur lieu de travail.

Au sein du Grand-Duché, le marché du logement risque aussi d'être impacté. Le fait de permettre 1 ou 2 jours de télétravail par semaine aux travailleurs frontaliers devrait être un frein en moins à la migration résidentielle, à la sortie du pays pour de nombreux ménages qui éprouvent beaucoup de mal à accéder à un logement conforme à leurs attentes au sein du territoire national sans y consacrer une partie très élevée de leur salaire. En conséquence, tandis qu'actuellement sur 10 emplois créés au Grand-Duché, près de 5 sont occupés par des résidents de ce pays, cette proportion pourrait a priori considérablement chuter au cas où cette mesure venait à être adoptée. On risquerait alors de s'orienter vers le scénario de 33% pour le ratio entre frontaliers vs immigrés dans la répartition de la croissance des postes de travail attendue au Grand-Duché qui figure dans les dernières projections de long terme 2017-2060 du STATEC qui mixent modèles démographique et macroéconomique (Haas T. & Peltier F., 2017).

Ceci devrait donc engendrer à l'échelle grand-régionale davantage de dispersion de l'habitat et d'étalement urbain. C'est pourtant ce que souhaitent éviter tant les autorités du Grand-Duché que celles des pays voisins au vu des intentions contenues au sein du document *Une stratégie opérationnelle transfrontalière pour la Grande Région*. Ce dernier document préalable au futur SDTGR a été adopté le 16 janvier 2021 lors de la VIIe réunion ministérielle sectorielle Aménagement du territoire de la Grande Région (Vandoren P. et al., 2020).

Bibliographie

CPDT (2011) Diagnostic territorial de la Wallonie 2011, Conférence Permanente du Développement Territorial, 287 p.

DURAND F. (2019) Vieillissement structurel de la population, quels enjeux pour la Grande Région, in : Les Cahiers de la Grande Région, n°1 - La Grande Région face à ses évolutions démographiques, LISER, pp. 9-12

HALLEUX J.-M., BIANCHET B., MALDAGUE H., LAMBOTTE J.-M. et WILMOTTE P.-F. (2019) « Le redéploiement économique de la Wallonie face à la diversité de ses territoires », *Courier hebdomadaire du CRISP*, 2442-2443, 116 p.

HAAS T. & PELTIER F. (2017) Projections macroéconomiques et démographiques de long terme : 2017-2060, STATEC, Bulletin n° 3/2017, 52 p.

HENNANI R. (2017) Horizon 2060: les frontaliers au Luxembourg, Fondation IDEA, Document de travail n°6, Mai 2017, 34 p.

LAMBOTTE J.-M. (2012) Dépendance à la voiture et déplacements domicile/travail transfrontaliers depuis et vers la Wallonie, in : Le travail frontalier au sein de la Grande Région Saar-Lor-Lux, Pratiques, enjeux et perspectives, PUN –Éditions universitaires de Lorraine, pp. 89-106.

LAMBOTTE J.-M., BIANCHET B. & HALLEUX J.-M. (2016) Recherche R1 : Etat du territoire wallon - Rapport scientifique Partie 3 : Structure territoriale de fait - III.1 Aires d'influence, CPDT, Rapport final de la subvention 2015-2016, pp. 22-44

LAMBOTTE J.-M., DUPONT X., MALDAGUE M., GATHON H.-J., DURAND F., LAMOUR C., RAIMBAULT N., MALHERBE A., GRANDJEAN M., LECLERCQ A., NIHOUL A., CASTIAU E., VERELST S., GODART M.-F. (2019) Schéma de Développement Territorial de la Grande Région - Cahier thématique n°3: Développement économique, 43 p.

LAMBOTTE J.-M., MARBEHANT S. & ROUCHET H. (2021-in press) Distribution spatiale de l'emploi et des modes de transport des travailleurs actifs au Grand-Duché de Luxembourg - Analyse des données de l'enquête Luxmobil 2017, In: UniGR-CBS Working Paper Vol. 11, DOI : <https://doi.org/10.25353/ubtr-xxxx-78ae-a574>. <http://hdl.handle.net/2268/260723>.

OBSERVATOIRE INTERRÉGIONAL DU MARCHÉ DE L'EMPLOI (2021-a) 12e rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi pour le 17e Sommet des Exécutifs de la Grande Région - Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région - Mobilité des frontaliers, IBA-OIE, 94 p.

OBSERVATOIRE INTERRÉGIONAL DU MARCHÉ DE L'EMPLOI (2021-b) 12e rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi pour le 17e Sommet des Exécutifs de la Grande Région - Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région – Evolution démographique, IBA-OIE, 94 p.

PIGERON-PIROTH I. (2005) La mobilité des frontaliers travaillant au Luxembourg, in : Actes du Séminaire transfrontalier EURES-OIE « Dimensions socio-économiques de la mobilité transfrontalière », Luxembourg, pp. 117-132.

VANDOREN P, DESTATTE P, CLAR G. & PARTENARIAT DU PROJET INTERREG SDTGR (2020) SDT Grande Région - Une stratégie opérationnelle transfrontalière pour la Grande Région - Rapport Version V1.2., Luxembourg, le 7 octobre 2020, 100 p.

Autres sources principales d'informations utilisées :

WalStat - Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie :

<https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php>

Le géoportail de la Grande Région - le SIG GR : <https://www.sig-gr.eu>

IGSS (Sécurité sociale luxembourgeoise) :

<https://adem.public.lu/fr/marche-emploi-luxembourg/faits-et-chiffres/statistiques/igss.html>

Eurostat : <https://ec.europa.eu/eurostat>

POSTFACE



Vers un « Grand Luxembourg » ?

En rejoignant la Belgique, après la guerre 14-18, les Cantons de l'Est (aujourd'hui « Ostbelgien ») quittaient la zone Mark pour rejoindre le Franc belge, comme le Grand-Duché quittait cette même zone Mark pour trouver le Franc luxembourgeois qui allait s'unir au Franc belge par l'Union Economique et Monétaire, avant de se retrouver tous ensemble dans l'Euro 70 ans plus tard.

La zone du Mark allait, 10 ans après, s'effondrer et causer la grande crise internationale de 1930.

Ils rejoignaient le Franc belge au moment où le Grand-Duché de Luxembourg quittait la même zone Mark pour créer le Franc luxembourgeois qui aussitôt s'est mis en Union Economique et Monétaire avec l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL).

Les Cantons de l'Est renforcés 40 ans plus tard par l'émergence des autonomies de communautés, se trouvent donc, vis-à-vis de l'UEBL, dans la même situation que le Grand-Duché de Luxembourg et la Province de Luxembourg.

Cela justifie que le Cercle européen Pierre Werner ait organisé le 7 octobre 2020 un colloque à Saint-Vith sur la manière dont il faut se concerter ou organiser le développement économique territorial des zones ne faisant pas partie du Grand-Duché de Luxembourg mais bien de la zone économique de Luxembourg, avec une attention à la situation particulière de ceux qui comme l'Ostbelgien, et la Province de Luxembourg font aussi partie de l'UEBL et de ses mécanismes possibles, et du Benelux et de ses mécanismes particuliers de coopération des communes frontalières.

Charles-Ferdinand NOTHOMB
Ministre d'Etat



News / Nouvelles parutions



Luxembourg Institute of Socio-Economic Research

- 06.10.2021 *Colloque à Martelange et Rombach à l'occasion du 100^e anniversaire du Traité instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL)*
Organisateur : LISER | online
- 05-06.05.2022 *Colloque «Le travail frontalier en Europe : pratiques et réalités régionales»*
Organisateur : LISER | Lieu : Luxembourg-Ville

STATEC-Research

- 28.06.2021 *Measuring Progress: online forum on well-being*
-
Organisateur : STATEC-Research | online
- 02.07.2021

Cercle Européen Pierre Werner

- 13.10.2021 *Colloque à la Roche-en-Ardenne « Deux Luxembourg, merveilleuses terres de vacances »*
Organisateur : Cercle Européen Pierre Werner | Lieu : Roche-en-Ardenne

European Association for Data Science (EuADS)

- 19-22.07.2021 *Summer School 2021 on Data Science for Social Media (euads.org)*
Organisateur : European Association for Data Science (EuADS) | Lieu : Conference and Training Centre, Chambre de Commerce, Luxembourg-Kirchberg

UniGR-Center for Border Studies (UNIGR-CBS)

Nouvelles parutions

Boesen, Elisabeth / Schnuer, Gregor / Wille, Christian (2020): Migration and Urbanity in Rural Areas. Developments in the German-Luxembourg Border Region. In: Weber, Florian / Wille, Christian / Caesar, Beate / Hollstegge, Julian (Ed.): Geographien der Grenzen. Räume – Ordnungen – Verflechtungen. Wiesbaden, Springer VS, pp. 319-342. <http://hdl.handle.net/10993/43555>

Wille, Christian (2020): Frontières et identités spatiales dans / de la Grande Région SaarLorLux. Approches analytiques et résultats empiriques. In: Hamez, Grégory / Defays, Jean-Marc (éds.): Réalités, perceptions et représentations des frontières. L'espace transfrontalier de la Grande Région Sarre-Lor-Lux. Paris, Louvain-la-Neuve, EME Éditions, p. 49-74. <http://hdl.handle.net/10993/34925>



